

Au loin les oiseaux

dossier pédagogique



de **MANON ONA**
mise en scène **ANNE-SOPHIE PAUCHET**

Compagnie Akté 02 35 44 54 37 / administration@akte.fr

Pour la mise en œuvre et la réalisation de l'ensemble de son projet artistique, la compagnie Akté est conventionnée par l'État / Ministère de la Culture / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, la Région Normandie et la Ville du Havre // © Laure Delamotte-Legrand

“Il y aura une heure de pleine fraternité, comme il y a une heure de plein midi. Ne perds pas courage, ô pitié ! [...] Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l’individu saigne dans la société, personne n’est tout seul, toutes les fibres vivantes tressaillent ensemble et se confondent, les petits doivent être sacrés aux grands, et c’est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts. J’ai dit.”

Victor Hugo, *Le droit et la loi*, 1875

“Je ne crois pas du tout en la séparation du monde entre victimes et coupables. Je crois qu’on est concerné par tout ce qui arrive sur Terre, qu’on est responsable de tout, et je dirais presque coupable de tout, de tout et de tous et devant tous, pour reprendre quasiment Dostoïevski [...] Je pense que celui qui tue, tue à notre place, tue pour nous. Enfin, on est tous, très profondément, liés les uns aux autres par tout acte. [...] Je sais pas, il me semble que, depuis l’enfance, on a tous ça, on est tous très intrigués, par les positions extrêmes. Qu’est-ce que c’est que tuer ? On essaye toujours, il me semble, de se mettre à la fois à la place de la plus grande victime et du plus grand coupable. Et il me semble que, si on est honnête, on sait qu’il y a une part de nous qui est ça, aussi.”

Constance Debré, interview pour le livre *Offenses*, 2023

SOMMAIRE

Éléments de contexte	4
1. La pièce	4
2. L'autrice	4
3. La metteuse en scène	5
4. Liens avec les programmes de lycée	7
5. Comprendre ce qu'est une session d'assises	8
6. Dates clés de l'affaire Jacqueline Sauvage	11
7. Dates clés de l'histoire des droit des femmes	12
Le texte	13
1. Une pièce chorale : contexte et évolution des personnages	13
2. Une écriture contemporaine plurielle dans ses formes de narration	20
3. L'enjeu du langage et des différentes paroles	25
4. Une pièce questionnant la responsabilité du jury populaire	28
La mise en scène	32
1. La direction de jeu : à chaque forme de narration son traitement	32
2. La vidéo : un point de vue supplémentaire au service de la mise en scène	34
3. La scénographie : un espace évolutif et équivoque	37
Pour aller plus loin : oeuvres connexes	40
1. Théâtre	40
2. Autres littératures	40
3. Matière audiovisuelle	40
4. Arts graphiques et références visuelles	41
Abécédaire d'<i>Au loin les oiseaux</i>	45
Akté et l'équipe du spectacle	46
1. La compagnie Akté	46
2. L'équipe artistique	47
Actions culturelles	48

Éléments de contexte

1. La pièce

Décembre 2015, 35 citoyens et citoyennes sont convoqué-es auprès de la cour d'appel du tribunal de Blois. Après tirage au sort, neuf d'entre eux et elles vont constituer le jury populaire qui devra juger de nouveau Jacqueline Sauvage, condamnée en première instance à 10 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de son mari, après des années de violences conjugales et intrafamiliales.

Pièce chorale à l'écriture audacieuse, *Au loin les oiseaux* s'appuie sur ce fait divers médiatique et complexe pour aborder la question du fonctionnement de la justice par le prisme du jury populaire. Elle esquive le huis clos attendu en traitant la question des débats en hors-champ : pas de reconstitution de procès, mais un ensemble de portraits d'une belle humanité. On ne sait jamais rien des membres d'un jury d'assises ; on ne sait d'eux que leur valeur de représentation. Ils sont nous.

2. L'autrice



Manon Ona est publiée aux Editions Théâtrales depuis 2016, dans les collections Jeunesse et Théâtre contemporain. Elle réside en Occitanie.

Après *Kesta*, un premier texte initiatique sur l'auto-exclusion, elle consacre deux pièces à différentes formes de violences faites aux femmes : la prostitution juvénile dans *Chérie-s de l'ombre* (sélectionnée par le Théâtre National de Strasbourg pour le prix Bernard-Marie Koltès), et l'affaire Jacqueline Sauvage dans *Au loin les oiseaux* (lue lors de la Nuit des autrices, dans le cadre de la Biennale de Toulouse). L'autrice touche aussi à l'écriture de plateau (*Emotik*, compagnie Rouges les Angés) et contribue à des écritures collectives (recueil *Divers-Cités*, paru chez Théâtrales). Certifiée de lettres modernes, elle enseigne par ailleurs le français dans les lycées et collèges.

Note de l'autrice, Août 2017

Je ne sais pas si je vais garder le titre. Sauvage. Pour l'instant je ne vois que lui. C'est la première fois que je pars d'un fait divers. Je perçois bien ce que ça a de rassurant. Le piège est de taille. Il y a un mois, j'ai entamé la phase de recherche dans la frénésie. Pendant quelques jours, j'ai été portée par un optimisme sherlocosmique. Sorte d'illusion de toute puissance : tu fouines, tu trouves, tu retraces. Tu accumules. Personne n'est là pour dire : calme-toi. Tu n'es pas au plus petit début de la démarche créatrice. Tu ne fais qu'empiler du réel. La phase plaisante, donc. J'ai cru résister au sujet. Il y avait tant d'excitation à débusquer et déchiffrer des documents juridiques... Depuis quelques jours, le piège s'est refermé sur moi. L'accumulation des faits, des mots : le sordide de l'Affaire Sauvage s'est soudain érigé en murs. Fini l'insouciance. À présent, au bout d'une ou deux heures de recherche, il me faut cesser, revenir parmi les humains – le glauque de ces vies brisées me tire insidieusement vers le bas, m'englué. La violence du web sur le sujet n'aide pas. Tout en accumulant des données, je réfléchis à une forme. Réécrire/retranscrire le procès n'aurait aucun sens : les compte-rendu des deux instances sont accessibles à tout internaute, je les consulte moi-même à répétition. Une évidence, un cap : surtout, ne pas livrer un avis, ce ne serait qu'un dérisoire point de vue de plus. Tout ce que le destin de cette famille a pu générer de subjectif a largement éclos. C'est précisément cela qui m'intéresse : la convergence des passions et son dilemme sous-jacent (dilemme reconnu ou nié, selon les positions). Je cherche une forme qui rende compte des croisements subjectifs sur le sujet, qui fasse vivre l'écartèlement moral d'une société incapable de s'offrir une lecture unie et apaisée, ni de générer

des solutions satisfaisantes. Septembre. Je crois avoir trouvé. Les jurés sont la clé. Héros de cette seconde tragédie, qui est venue s'ajouter à celle vécue par la famille Sauvage-Marot : celle du procès, qui s'est conclu par le deus ex-machina d'une grâce présidentielle. On ne sait jamais rien des membres d'un jury d'assises ; on ne sait d'eux que leur valeur de représentation. Ils sont nous.

Manon Ona



3. La metteuse en scène

Anne-Sophie Pauchet est à l'origine de la compagnie Akté au Havre en 2000 avec Arnaud Troalic. Depuis, ils collaborent aux projets portés par l'un ou par l'autre de diverses manières (dramaturgie, scénographie, directions d'acteurs, jeu ...), toujours dans un dialogue complice et une complémentarité artistique.

- septembre 2023 : mise en scène de *La lente et difficile agonie du crapaud buffle sur le socle patriarcal*, d'après une émission de France

Culture dans le cadre des journées du Matrimoine

- 2022 : collaboratrice artistique sur *ATTENTION*, écriture et mise en scène par Chloé Giraud et Arnaud Troalic
- 2021 : mise en scène de *Kesta* de Manon Ona, jeune public, au Ad Hoc Festival / Le Volcan, scène nationale du Havre. Cette création ouvre un cycle autour de l'écriture de cette autrice, avec la création 2023 d'*Au loin les oiseaux*.
- 2019 : mise en scène d'*Exit* de Fausto Paravidino. Création au Rayon Vert, scène conventionnée de Saint-Valery en Caux
- 2017 : mise en scène de *L'île des esclaves*. Création à DSN - Dieppe Scène Nationale.
- 2016 : mise en scène de la lecture-musicale *Correspondance : George Sand & Gustave Flaubert* et collaboratrice artistique sur *POLIS* mise en scène Arnaud Troalic
- 2015 : mise en scène de *Lys Martagon* (2^{ème} partie du dyptique). Création au Volcan, scène nationale du Havre
- 2014 : mise en scène de *Ouasmok ?* (1^{ère} partie d'un diptyque consacré à Sylvain Levey). Création au Passage, scène conventionnée de Fécamp. 1^{ère} co-production par Le Volcan, scène nationale du Havre et par DSN - Dieppe Scène Nationale.
- 2012 : mise en scène de *Toxique*, journal de Françoise Sagan et mise en scène de la lecture musicale *Addiction(s) : Paroles d'Artistes*
- 2011 : collaboratrice artistique sur *Insultes au public*, mise en scène Arnaud Troalic
- 2010 : conception de *La Ronde des Auteur-rices*
- 2009 : mise en scène des *Cinq doigts de la main*, jeune public
- 2007 : collaboratrice artistique sur *Borges Vs Goya*, mise en scène Arnaud Troalic

Très investie sur les questions d'action artistique et de transmission, Anne-Sophie a été enseignante au conservatoire Arthur Honegger du Havre, elle pilote et élabore de nombreuses actions dans ce domaine en relation avec les autres comédien·nes de la compagnie. Elle intervient auprès de jeunes comédien·nes en formation professionnelle (Cité Théâtre à Caen et CPES à Rouen).

Note d'intention de mise en scène

Les différentes narrations, enjeux du récit : de l'esprit critique à l'opinion en passant par l'intime conviction.

Une spécificité importante de la pièce, et qui constitue un des enjeux principaux de mise en scène, est la multiplicité des types de narration. L'autrice s'inspire d'un fait divers réel, et crée à partir de celui-ci une sorte d'« expérimentation fictionnelle ». Elle imagine des personnages jurés et les fait (se) débattre avec les questions de société et civilisationnelles dont ils sont soudainement les récipiendaires. Cette forme dialoguée permettant le contradictoire alterne avec des passages narratifs choraux à distribution libre et avec des inserts recontextualisant l'affaire en elle-même dont le traitement est à inventer.

Il y a donc dans la pièce trois types de narration différents (récit, dialogue, éléments de contexte).

J'ai choisi de travailler sur le registre de l'acteur-ice narrateur-riche, en se reposant sur une incarnation parfois distanciée qui permettra la maîtrise collective du récit autant que l'émotion produite par les questionnements intimes des personnages fictionnels. Le traitement des éléments de contexte sera pris en charge par les acteur-rices comme une variation critique et parodique autour de la question des médias et des différents traitements journalistiques de l'affaire. Les acteur-rices seront donc tantôt narrateur-rices, personnages ou journalistes.

Le traitement de l'espace : un « non lieu »

Dans le texte les juré-es semblent se retrouver pour discuter du procès dans un lieu autre que la salle des délibérations. Or, lors d'un procès, ce lieu n'existe pas. Les tribunaux comportent une salle des délibérations, dans laquelle l'ensemble du jury (jury populaire et magistrat-es professionnel-les) se retire à la fin du procès pour débattre du verdict. Aucune autre salle n'est prévue à cet effet.

Le choix a été fait de traiter ce lieu fictionnel en instaurant une forme de "non-lieu", au sens d'un lieu qui n'a pas d'équivalent dans la société en dehors de l'espace théâtral. Ce non-lieu participera à la volonté de distanciation évoquée plus haut. La disposition chaotique des tables, la variété de nature des assises (chaises aux aspects différents, tabourets...), l'incongruité du placement des micros, la présence d'une barre, la présence d'un store/écran en suspension... Autant d'éléments rappelant différents imaginaires et qui rendent le lieu des scènes dialoguées irréaliste et théâtral.

La nature de cette "salle" n'est pas identifiable même si plusieurs éléments jouent clairement sur des évocations d'un espace propre à l'institution judiciaire. La sensation d'un extérieur amorcée par le texte (machine à café, évocations de l'audience) est prolongée par le travail effectué sur le sol (le motif de parquet donne la sensation qu'il n'est pas borné par les murs du lieu), la lumière (dont certaines sources proviennent de l'extérieur de l'espace clos) et sur la nature même des murs de la salle (tulle semi-transparent n'atteignant pas le sol). Enfin le traitement vidéo viendra nourrir la narration pour les séquences non-dialoguées.

L'image / le traitement vidéo

La mise en scène propose plusieurs types de traitement vidéo.

Dans la première partie, l'image à valeur quasi documentaire viendra comme outil de narration directe puisque vont se succéder trente-quatre portraits filmés. À la manière d'un fichier regroupant les identités et les caractéristiques de chaque individu convoqué par le système judiciaire avant tirage au sort des juré-es, la mise en scène projettera au plateau dans un format spectaculaire successivement trente-quatre plans fixes de visages en regard caméra.

Dans un deuxième temps l'image « envahira » l'ensemble du plateau pour prendre en charge le récit choral du retour à la maison, dans une esthétique plus cinématographique venant soutenir le récit.

Enfin la vidéo viendra appuyer les séquences de traitement journalistique et terminera le propos dans l'épilogue avec des images travaillant sur l'archive pour le retour à la réalité contextuelle prévu par l'épilogue (condamnation, puis refus de liberté conditionnelle avant une grâce partielle puis totale).

4. Liens avec les programmes de lycée

Seconde

Français / La littérature d'idées et la presse au XXI^{ème} siècle

- Poursuite du travail de formation du jugement et de l'esprit critique par le travail sur le procès, cas d'école du **débat**, des argumentations contradictoires
- Analyse de l'impact des réseaux sociaux et des médias sur une question de société
- Le discours judiciaire

Français / Le théâtre du XXI^{ème} siècle

- Une écriture contemporaine : les différentes formes de narration, sujet inspiré de faits réels et contemporains
- Une mise en scène contemporaine : la technologie au service de la mise en scène, les différentes formes contemporaines d'incarnation

Première

Enseignement moral et civique / Justice, égalité et équité

- Le jury populaire comme composante du lien social
- Juré-e populaire : une responsabilité citoyenne

Français / Le théâtre du XXI^{ème} siècle

- Une écriture contemporaine : les différentes formes de narration, sujet inspiré de faits réels et contemporains
- Une mise en scène contemporaine : la technologie au service de la mise en scène, les différentes formes contemporaines d'incarnations

Humanité, Littérature et Philosophie / Semestre 1 : la parole, ses pouvoirs, ses fonctions et ses usages

- Les pouvoirs de la parole : les différences de rhétorique entre les personnages (juré·ss comme chroniqueur·ses)
- L'art de la parole : relation entre écriture et parole, le spectacle vivant donnant à voir l'usage les différentes possibilités d'instrumentalisation de la parole
- Les séductions de la parole : les valeurs du véridique, l'importance du sincère, de l'authentique dans un débat moral

Terminale

Philosophie / Thèmes au programme en lien avec la pièce

- Morale
- Justice
- Langage

Humanité, Littérature et Philosophie / Semestre 2 : l'humanité en question

- Création, continuité et rupture : éclatement des narrations, fictionner le réel
- Représentation artistique d'une forme de violence

Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain / Comment le droit est-il organisé ?

- Exemple de la cour d'assises dans l'organisation judiciaire française
- Extension possible vers l'étude de la récente réforme des cours criminelles y faisant disparaître le jury populaire

Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain / Des questions juridiques contemporaines

- La responsabilité est-elle une conséquence de la liberté des individus ? Exemple de décision de justice.

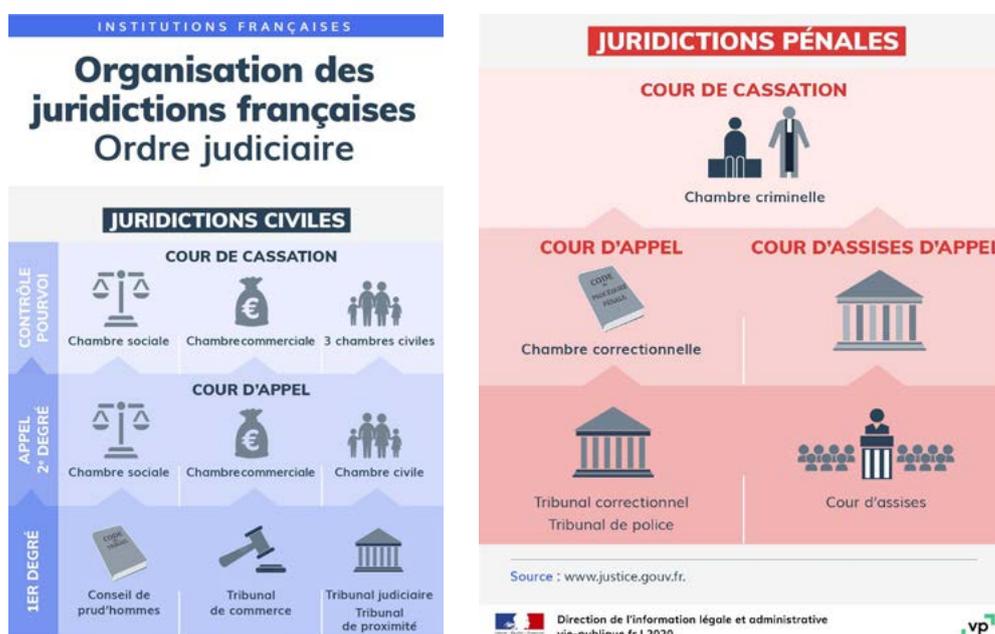
5. Comprendre ce qu'est une session d'assises

Les trois types d'infraction

En droit français, il existe trois types d'infractions pénales ¹:

- **Les contraventions**, punies de peines d'amende qui varient jusqu'à 3 000 euros selon la catégorie dans laquelle elles entrent (de 1 à 5). Elles relèvent du tribunal de police.
- **Les délits**, sanctionnés par des amendes et/ou des peines d'emprisonnement. Ils sont jugés en tribunal correctionnel.
- **Les crimes** désignent les infractions les plus graves pouvant être punies d'une peine de 15 ans à la perpétuité. Ils sont jugés en cours d'assises ou en cours criminelles.

Les institutions juridiques en France



Dans l'organisation des juridictions françaises, au moment du procès de Jacqueline Sauvage, c'est la cour d'assises² qui juge les crimes. Son jury est composé de six juré-es populaires et trois magistrat-es professionnel·les. Il existe une cour d'assises par département.

Si une des parties est insatisfaite de la décision de justice rendue, elle peut décider de faire appel. Dans ce cas, c'est une juridiction dite du second degré qui sera chargée de réexaminer l'affaire. Dans le cas d'un crime, ce sera la cour d'assises d'appel, dont le jury est composé de neuf juré-es populaires et de trois magistrat-es.

Point sur la réforme de la cour criminelle³

À noter que depuis 2019, une nouvelle instance a fait son apparition : la cour criminelle. C'est une juridiction constituée de cinq juges professionnel·les sans jury populaire, pour juger en première instance des crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion criminelle.

Son objectif est de désengorger les cours d'assises surchargées, et dont les délais d'audience semblent

1 - Le droit pénal est une branche du droit qui réprime des comportements antisociaux - les infractions - et prévoit la réaction de la société envers ces comportements. La réponse pénale prend le plus souvent la forme d'une peine.

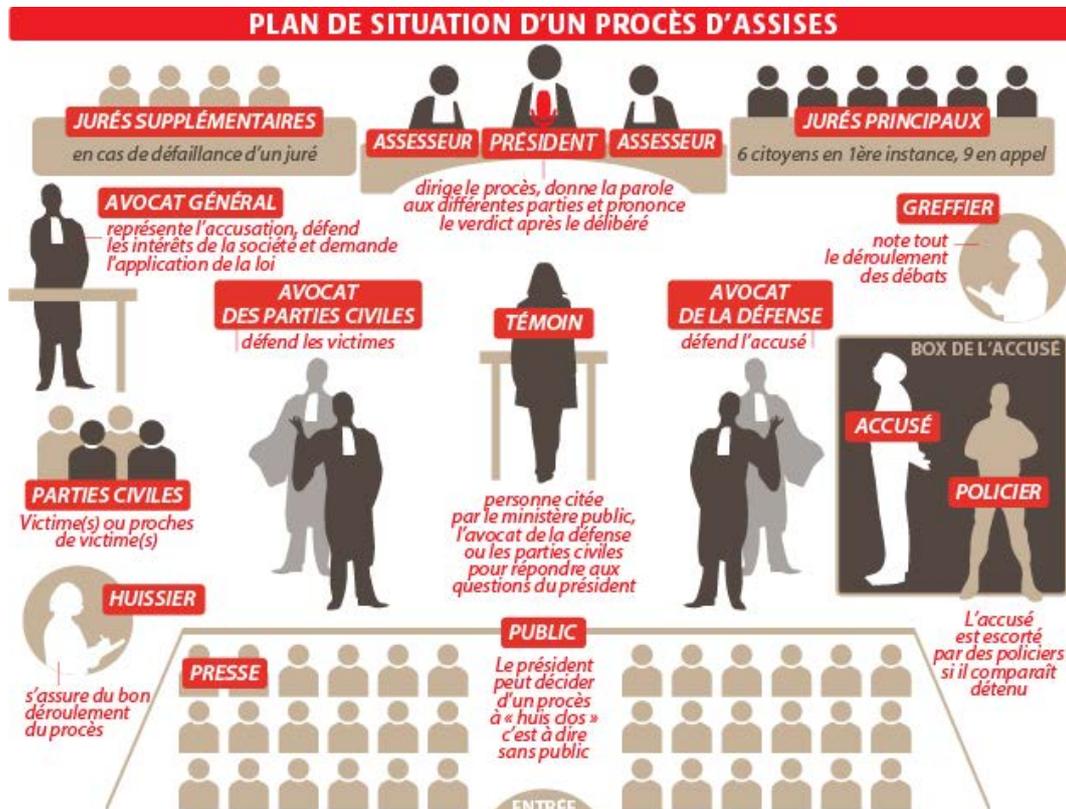
2 - Session d'une cour criminelle (www.dictionnaire-academie.fr)

3 - source Legifrance

alourdis par la présence d'un jury non professionnel.

Les critiques de cette réforme pointent un sacrifice d'une participation citoyenne, héritière de la révolution, pour un résultat d'efficacité mitigé.

Les différents acteur·rices d'un procès d'assises



Les étapes d'un procès d'assises¹

1. L'information judiciaire

La première étape qui suit une infraction s'appelle l'**information judiciaire**. C'est l'enquête, menée par un juge d'instruction, afin de prouver l'existence de l'infraction et d'en déterminer les auteur·rices.

Cette enquête est ouverte à la demande du procureur de la République ou à l'initiative d'une victime.

2. Saisie de la cour d'assises

A la fin de l'information judiciaire, le juge d'instruction prend la décision de **saisir la cour d'assises**, par une décision de mise en accusation.

3. Sélection des juré·es

Les juré·es qui siègeront effectivement pendant un procès d'assises sont sélectionné·es parmi un grand nombre de personnes tirées au sort sur les listes électorales. Cette sélection se fait en plusieurs étapes.

- **Premier tirage au sort** : chacune des communes d'un département doit proposer à sa cour d'assises un certain nombre de noms tirés au sort sur les listes électorales parmi les citoyen·nes qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année du tirage.
- **Deuxième tirage au sort** : une commission spéciale par cour d'assises exclut des listes reçues les personnes ne remplissant pas les conditions pour être juré·e (personnes ayant été condamnées pour un

1 - Service public.fr : particuliers / vos droits

- crime ou un délit, agent-es publics révoqué-es, personnes sous tutelles, certaines fonctions administratives ou politiques, personnes ayant une proximité critique avec l'accusé-e ou la victime). La commission examine également les demandes de dispenses introduites par les personnes informées de leur inscription sur la liste.

Enfin, la commission procède à un nouveau tirage au sort et établit pour chaque commune la liste annuelle des juré-es et la liste spéciale des juré-es suppléant-es.

- **Troisième tirage au sort¹** : pour chaque session d'assises², les président-es des cours tirent au sort en public, à partir de la liste annuelle des juré-es :
 - 35 juré-es pour former la liste de session,
 - 10 juré-es suppléant-es pour former la liste spéciale

Si vous êtes juré-e, vous recevez une convocation du greffier de la cour d'assise par courrier. La convocation précise la date et l'heure d'ouverture de la session³, sa durée prévisible et le lieu où elle se tiendra.

Vous devez y répondre par courrier.

- **Formation du jury de jugement** : pour chaque session, un dernier tirage au sort permet en audience publique de sélectionner le jury final. À chaque tirage au sort, l'accusé-e (ou son avocat-e) ou l'avocat-e général-e ont la possibilité de récuser le ou la juré-e dont le nom est tiré. L'accusé-e peut récuser jusqu'à 4 personnes et l'avocat-e général-e peut en refuser 3⁴. Dès que le nombre de 6⁵ juré-es est atteint, le jury de jugement est constitué.

4. Déroulement de la procédure à l'audience

Quelques semaines avant l'audience, le ou la président-e organise une réunion préparatoire criminelle.

Cette réunion permet d'établir la liste des témoin-es et expert-es qui seront cité-es à l'audience, leur ordre de déposition et la durée de l'audience.

Le ou la président-e, le ministère public et les avocat-es de l'ensemble des parties participent à cette réunion.

5. Audience publique ou huis clos

En principe, l'audience est publique. C'est-à-dire que tout le monde peut y assister. Les témoin-es et les expert-es ne peuvent y assister qu'après leur déposition. Le ou la président-e peut décider que les mineur-es n'assistent pas aux débats s'il-elle estime que la teneur des débats risque de heurter leur sensibilité.

La cour d'assises peut décider de mener l'audience à huis clos, si elle considère que le contenu des débats peut être dangereux pour l'ordre public. Pour certains crimes (viol, actes de torture, proxénétisme aggravé...), le huis clos est accordé sans condition, à la victime partie civile qui le demande. L'accusé-e ne peut pas demander le huis clos.

6. Organisation des débats

Les débats sont oraux. Le ou la présidente les dirige. Il-elle prend toutes les mesures utiles à la découverte de la vérité et au bon déroulement de l'audience.

Au début de l'audience, le président présente oralement les faits reprochés à l'accusé-e et les éléments qui lui sont favorables. Il-elle l'informe de ses droits de garder le silence au cours des débats et de bénéficier d'un-e interprète, si nécessaire.

Le ou la greffier-e lit l'acte d'accusation.

Le ou la président-e interroge ensuite l'accusé-e avant de procéder à l'audition des témoin-es, des expert-es et des victimes.

1 - C'est ici que commence *Au loin les oiseaux*, pour un procès en appel

2 - Une session d'assises permet de juger plusieurs affaires. Un jury populaire est désigné pour une session.

3- Le fait de ne pas se présenter à l'audience sans motif légitime expose à une amende de 3750€.

4 - 5 et 4 respectivement en appel, [article 298 de CPP](#)

5 - 9 en appel

Les assesseur·ses et les juré·es peuvent poser des questions à l'accusé·e, aux témoin·es, aux expert·es et à la victime partie civile, seulement si le ou la président·e leur en donne l'autorisation. L'accusé·e et la victime partie civile peuvent également poser des questions par l'intermédiaire du ou de la président·e.

À la fin des débats :

- La victime partie civile ou son avocat·e sont entendu·es.
- L'avocat·e général·e prend ses réquisitions (ensemble des demandes adressées par le procureur de la République au juge d'instruction sur l'opportunité des poursuites, il propose une peine pour l'accusé ou demande son acquittement).
- L'avocat·e de l'accusé·e plaide pour sa défense.

Pour clore les débats, le ou la président·e demande à l'accusé·e s'il ou elle a une dernière déclaration à faire.

7. Prise de décision

Immédiatement après les débats, la cour d'assises et les juré·es délibèrent. Le ou la président·e, les assesseur·ses et les juré·es se retirent dans une salle appelée Chambre des délibérés pour décider par des votes à bulletin secret si l'accusé·e est coupable.

Si l'accusé·e est reconnu·e coupable, ils et elles votent ensuite sur la peine.

Le délibéré est secret et comporte 2 phases

- **Délibération sur la culpabilité** : une majorité de 7 voix¹ est nécessaire pour toute décision défavorable à l'accusé·e. Les bulletins blancs ou nuls sont favorables à l'accusé·e. Si l'accusé·e est déclaré·e non coupable, il ou elle est acquitté·e : décision d'une cour d'assises déclarant un accusé non coupable. S'il est déclaré coupable, la cour décide de la peine.
- **Délibération sur la peine** : la décision est prise à la majorité absolue des votant·es, mais la peine maximale ne peut être prononcée qu'à la majorité de 7 voix au moins.

8. Verdict

La décision de la cour est prononcée en audience publique. Si l'accusé·e est acquitté·e, il-elle est remis·e en liberté. S'il-elle est condamné·e, le ou la président·e l'informe de sa possibilité de faire appel de la décision.

6. Dates clés de l'affaire Jacqueline Sauvage

- **8 septembre 2012** : suicide du fils de Jacqueline Sauvage par pendaison. Jacqueline Sauvage ne l'apprendra qu'après le meurtre de son mari, durant sa garde à vue.
- **10 septembre 2012** : Jacqueline Sauvage tue son mari violent de trois coups de fusil dans le dos, dans un pavillon de La Selle-sur-le-Bied (Loiret)
- **28 octobre 2014** : condamnée en première instance à 10 ans de prison pour meurtre² par la cour d'assises d'Orléans
- **3 décembre 2015** : confirmation de la peine en appel par la cour d'appel de Blois (procès en trame de fond de la pièce *Au loin les oiseaux*)
- **31 janvier 2016** : grâce partielle accordée par François Hollande, demande de libération conditionnelle
- **24 novembre 2016** : rejet de la demande par la cour d'appel de Paris
- **2 décembre 2016** : ses filles déposent à l'Élysée une demande de grâce totale
- **28 décembre 2016** : grâce accordée par le président de la République
- **23 juillet 2020** : décès de Jacqueline Sauvage à La Selle-sur-le-Bied

Remarque : *Au loin les oiseaux* a été publié en 2019

¹ - Nette différence avec le système américain, comme présenté dans *12 hommes en colère*, qui requiert l'unanimité

² - Homicide volontaire sans préméditation

7. Dates clés de l'histoire des droit des femmes¹

1966 Autorisation d'avoir un compte en banque séparé, émancipation bancaire.

1967 Loi Neuwirth, autorisation de la contraception.

1972 À la suite d'un viol lorsqu'elle a 16 ans, Marie-Claire Chevalier est jugée dans le procès de Bobigny pour avortement illégal. Elle est défendue par Gisèle Halimi. Elle est finalement relaxée, et c'est la mère de Marie-Claire Chevalier qui est condamnée à 500 Francs d'amendes pour complicité d'avortement. Micheline Bambuck, l'avorteuse, est condamnée à un an de prison.

1975 Promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Simone Veil.

1984 Le viol entre époux en instance de divorce est reconnu pour la première fois par la Cour de cassation.

1990 Le viol entre époux est reconnu par la Cour de cassation.

2001 Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, relevant trois cadres principaux : l'espace sexiste des métropoles, le lieu de travail, le huis-clos conjugal.

2007 Mise en place du 3919, numéro de téléphone national unique destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales.

2012 La cour d'assises de Douai acquitte Alexandra Lange du meurtre de son mari, la considérant comme victime et non coupable.

2014 La commission générale de terminologie publie au journal officiel le terme féminicide et sa définition: "homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe."

2016 François Hollande accorde la grâce présidentielle totale à Jacqueline Sauvage, d'abord condamnée par les institutions judiciaires.

La cour d'assises de l'Isère condamne Bernadette Dimet à cinq ans de prison avec sursis.

La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle condamne Sylvie Leclerc à neuf ans de réclusion.

2017 Affaire Weinstein, essor du mouvement #metoo, #balancetonporc sur les réseaux sociaux, mettant à jour l'ampleur des situations de harcèlement et d'agressions sexuelles dans la civilisation occidentale. Une circulaire du premier ministre établit que le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser, au contraire de l'écriture inclusive.

2018 Simone Veil est la cinquième femme à entrer au Panthéon.

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, avec notamment la création d'une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit "de rue".

2019 Grenelle des violences conjugales.

2021 La cour d'assises de Chalon-sur-Saône condamne Valérie Bacot à quatre ans de prison, dont trois avec sursis.

¹ - Site vie-publiques.fr

Le texte

1. Une pièce chorale : contexte et évolution des personnages



Étude de la scène d'ouverture comme contexte d'une expérimentation

La pièce est écrite pour huit personnages-juré-es principaux. L'autrice démarre la pièce par une séquence (*Constitution des listes*) qui traduit une forme d'écriture naturaliste¹ où elle dresse les portraits de l'ensemble des convoqué-es tiré-es au sort pour le procès de Jacqueline Sauvage.

Dans les faits, les différents tirages au sort permettent effectivement de constituer une liste de 35 candidat-es au rôle de juré populaire. Un ultime tirage au sort permettra de composer le jury final² : la deuxième scène de cette première séquence, *Tri final*, en décrit l'action. On y observe la sélection des 8 personnages principaux, leurs différents rapports à cette sélection, et la seule indication explicite de la pièce sur le 9^{ème} juré (indiqué comme étant le public dans les didascalies introductives).

Le cas particulier du personnage de Claire, que l'autrice va jusqu'à faire aboyer, est symptomatique de la création d'un "zoo" d'humain-es, dans lequel chaque spécimen a son propre langage, et dont la fiction constituera le terrain d'étude. Véritable fresque en mosaïque d'une société plurielle, la première scène constitue ainsi un moment de caractérisation fort des protagonistes.

Plus largement, l'analyse de cette séquence peut amener à étudier les différents marqueurs qui caractérisent les juré-es : affectifs, émotionnels, sociologiques ... L'autrice pose les bases d'une expérimentation fictionnelle et dresse le cadre des échanges qu'elle imaginera / étudiera par la suite. Dramaturgiquement, ce cadre constitue une ressource essentielle dans la construction du récit, notamment pour la mise en scène et pour les comédien-nes.

À partir des portraits de chaque personnage, on peut entre autres dresser un tableau synoptique des éléments de contexte et des éventuelles indications sur les modes d'expression de chacun des personnages principaux :

1 - Au sens de la volonté de décrire le réel tel qu'il est tout en appliquant la méthode de l'expérimentation, et où l'auteur y est observateur et expérimentateur pour reprendre Zola.

2 - cf. les étapes d'un procès p. 9

Personnages	Contexte	Eventuelles indications sur la façon de s'exprimer
ALICE	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfait de tomber sur ce procès. • Confiante, sait ce qu'elle vaut. • Ne supporte pas les mouvements de foule, les ordres de marche, les slogans et la pensée unique. • Elle se méfie des gens qui nourrissent un complexe d'infériorité, elle sait que ce complexe lui sera retourné sous forme agressive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un jugement rapide la ferait passer pour prétentieuse.
ANNIE	<ul style="list-style-type: none"> • Strate médiane de la classe moyenne • Mère de 2 enfants, 1 fille et 1 garçon. Un mari (Philippe), une sœur. Un lapin, un chat. • Immense bibliothèque, un Modigliani, une litière pour lapin, du parquet naturel et un vidéoprojecteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déteste les affirmations et les formules définitives. • Affectionne l'interjection « ah », les adverbes « bien sûr » et « forcément ».
ANTOINE	<ul style="list-style-type: none"> • Angoissé depuis quelques jours, dort entre parenthèses, mange liquide. • A de l'eczéma 10 jours avant le procès. Soigné à l'homéopathie par sa mère, sans succès. • Suivant le conseil de son généraliste, Antoine prévoit de trahir sa mère et suivre un autre traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sait travailler sa respiration et préparer ses mots. • Bégaie.
CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Vit en colocation, regarde <i>Dragon Ball Z</i>, ne possède qu'un vélo. • Ponce et repeint un meuble chaque année, qu'elle a dégoté dans la rue. • Militante, n'aime pas le politique, adore les élections, les événements, les tracts et les actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne vouvoie personne, les spécificités françaises l'emmerdent. • Le langage est le premier moyen de domination. • Aboie.
JACQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Retraité heureux et amoureux. • S'intéresse ; beaucoup, tout court. Sa plus grande peur, ne pas comprendre le monde tel qu'il va. • Adore les notices, les modes d'emploi, les mises à jour, les widgets et les plug-ins. • Sait cultiver le bonheur à court, moyen et long termes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aime parler de sa femme.
JÉRÔME	<ul style="list-style-type: none"> • Souhaite que l'on en finisse rapidement. • L'excitation des autres jurés lui est insupportable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît le langage de la justice (Jérôme a déjà été juré d'assises).
JOSETTE	<ul style="list-style-type: none"> • Elle n'a pas l'âge de son prénom. • Dès que Josette a su (pour la convocation), elle a appelé son amie Stef qui a vécu des violences familiales. 	
MAX	<ul style="list-style-type: none"> • 24 ans • A travaillé dès la fin du collège. • Rêves : d'apéros, de décapotables, d'US, de maison avec piscine 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne dit jamais « mes amis » : il dit « les » et il dit « collègues », en prononçant tranquillement toutes les syllabes. • Pour le reste il fait des raccourcis.

Un exemple emblématique : le personnage de Josette



Le personnage de Josette

Cette première approche permet d'appréhender les scènes dialoguées avec la même logique que celle d'un-e comédien-ne : chez un personnage, qu'est-ce qui peut "trahir" telle ou telle autre conviction, étant donné le contexte qui lui a été imaginé ? Comment et pourquoi certaines subjectivités peuvent apparaître ?

Un exemple notable peut être celui de Josette, pour laquelle l'autrice a imaginé une amie victime, elle aussi, de violences dans le cadre conjugal. Ce passé, inconnu des autres juré-es, mais dont le lecteur-riche / spectateur-riche est informé-e, permet de mieux comprendre certaines séquences remarquables :

Extrait : Deuxième journée, déclamation (Premières Dissonances) :

ANNIE – Alors bien sûr, cette histoire de preuves manquantes, pour ces pauvres femmes, c'est idiot.

JOSETTE – Odieux.

ANNIE – Il faut tout de même être logique. Quels enfants viendraient à la barre défendre celle qui a tué leur père, si ce père n'était pas plus criminel encore ?

JOSETTE – Violées dans leur lit. Dans leur salle de bains. Et sous nos yeux, interrogées. Jugées.

Elle sort.

Jacques – Ça l'affecte.

ANNIE – Pas vous ?

ANTOINE – Moi j'en dors. Plus. Des gens qui. Comme ça. Qui vivent comme. Ça. Toutes les nuits. J'en dors. Plus.

JACQUES – (désignant la porte par laquelle est sortie Josette) Peut-être qu'elle a vécu des choses¹.

¹ - Cas particulier de la réplique pouvant être relevé : le ou la lecteur-riche / spectateur-riche sait à ce moment que Josette a vécu des choses s'il se souvient que l'information a été donnée dans la scène d'ouverture.

Extrait : L'étendu du choix

JÉRÔME – Cela changera quelque chose, vous pensez ? Elle l'a tué de sang- froid : ça ne changera rien.

JOSETTE – De sang-froid ?

JÉRÔME – Cette femme a tué à bout portant un homme assis à sa table de jardin, croyez-vous que ce qui se passait dans son cerveau à ce moment-là, votre millefeuille pour *Psychologies Magazine*, va changer quoi que ce soit à cette réalité quand vous devrez mettre votre verdict dans l'urne ? Trois coups de fusil à bout portant dans le dos d'un homme assis. Assis.

JOSETTE – Qui a le sang le plus froid, monsieur ? Le mari qui donne des coups de pied dans le ventre de sa femme, qui piétine sa femme entre le fromage et le dessert, ou cette même femme qui se réveille au bout de quarante-sept ans et trouve une réponse ? Qui a le sang le plus froid ? Le père qui enferme sa fille dans la salle de bains pour la violer, ou cette femme qui se réveille au bout de quarante sept ans et trouve une réponse ?

JÉRÔME – Parce que vous estimez que ceci est une réponse ? Parce que vous pensez que vider un fusil dans le dos de quelqu'un peut être une réponse ? C'est bien le meurtre, votre réponse, madame ?

JOSETTE – Ce jour-là, elle choisit le fusil comme tant d'autres fois elle a choisi le silence, ou la position fœtale sur le carrelage de sa cuisine. Voilà ma conviction.

Extrait : Civilisation

ALICE – Josette. Josette, je vous ai entendue tout à l'heure. Je vous dis les choses comme je les pense – vous et moi on ne se connaît pas, on n'a pas besoin de se connaître ni de s'apprécier, juste de prendre une décision ensemble. Je vous le dis : renoncez à comparer, à mélanger. Ce n'est pas votre amie que l'on juge aujourd'hui.

JOSETTE – Ces mots sont parfaits. Je les répète, moi aussi. Depuis des semaines je révise ma leçon. Je les répète et ça ne change rien parce que vous voyez, Alice, je ne compare pas Jacqueline et Stef : je les superpose. Et quand je les superpose, les mesures sont si exactes que rien ne déborde, sinon ce fusil que l'une a tenu et l'autre pas. Rien ne déborde, Alice. Les mêmes vies se répètent, accoudées à l'évier de la cuisine, de la salle de bains. Les mêmes doigts dans le fond de teint, les mêmes gestes pour descendre les manches de la chemise, les mêmes excuses souriantes pour justifier ce bleu qu'on n'arrive pas à cacher parce qu'il fait chaud, que l'on crève sous une misère de vêtements, de petites blagues et de sourires, de pansements dérisoires. Rien ne déborde, vous entendez, rien ne dépasse, le modèle est parfait, taillé sur mesure : la violence sur une femme et une femme sur l'autre, une femme sur l'autre, Alice. Vous parlez d'amalgame, je vous parle d'une éternelle répétition. Excusez-moi d'avoir imaginé, un instant, pouvoir mettre le pied dans l'engrenage.

ALICE – Vous l'avez dit, il y a une différence. Votre amie n'a pas tué.

CLAIRE – Beaucoup d'intelligence, mais une extraordinaire naïveté.

ALICE – Son amie n'a pas tué.

JOSETTE – Mon amie n'avait pas de fusil.

Évolution des 8 juré-es sur l'ensemble de la pièce

L'étude peut ainsi se prolonger sur l'ensemble des 8 juré-es et sur l'ensemble des scènes. Il peut s'agir d'analyser ce qui est dit par personnage, les didascalies, et ce qui est décrit lorsque chacun retourne chez soi, pour identifier l'évolution de chacun des juré-es. De plus, les scènes comportent parfois dans leur intitulé des indications sur le stade du collectif (à l'unisson, premières dissonances...).

Remarquons le cas particulier du 9^{ème} juré, à priori spectateur-riche, qui pose en creux la question de l'élargissement de l'expérimentation menée par l'autrice : en tant que lecteur-riche / spectateur-riche, sommes-nous inclus dans l'expérience ? Ou encore : dans quelle mesure l'analyse des points de vue permet d'enrichir l'expérience de lecteur-riche ou de spectateur-riche ?

On notera les antagonismes forts provoqués par l'autrice. La confrontation entre Jérôme et Claire sur la question de la domination par le langage dans *Civilisation* est un bon exemple. Dans chaque débat, cela semble lui permettre de recréer artificiellement une forme de contradictoire, en prêtant des points de vue opposés, à des personnages dont les contextes sociologiques pourront par ailleurs être mis en perspective dans leurs oppositions. Le contradictoire paraît confirmer la méthode expérimentale de l'autrice. La mise en parallèle de ces évolutions avec les éléments de contexte que nous avons listés dans le tableau p. 14 permet d'étudier par un premier prisme en quoi *Au loin les oiseaux* répond à l'exercice de disparition de la subjectivité, explicitement mentionné dans ses intentions par Manon Ona.



Une confrontation entre Josette et Jérôme

Tableaux synoptique des indications d'état d'esprit/de conviction des personnages principaux par scène :

Personnages	Constitution des listes	Tri final	Première journée : stupéfaction (à l'unisson)	Deuxième journée : décantation (Premières dissonances)
Alice	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait 		<ul style="list-style-type: none"> En retrait, précise certaines informations 	<ul style="list-style-type: none"> Tente d'apaiser l'impatience de Jérôme. Rappelle aux autres jurés le cadre du procès.
Annie	<ul style="list-style-type: none"> Intriguée 		<ul style="list-style-type: none"> Stupéfaite que Jacqueline Sauvage n'ait pas cherché d'autres solutions Mentionne la dimension familiale du drame 	<ul style="list-style-type: none"> Doute. Évoque la difficulté de prouver les violences conjugales. Met en parallèle le tempérament animé des femmes (Jacqueline Sauvage et ses filles) et leur inaction face au père. Évoque dans le même temps leur courage à témoigner contre le père malgré son meurtre. Tente d'apaiser les tensions entre jurés.
Antoine	<ul style="list-style-type: none"> Angoissé 	<ul style="list-style-type: none"> Résigné 	<ul style="list-style-type: none"> Stupéfait qu'elle n'ait pas appelé les gardes et des 47 ans de violences conjugales Empathique envers Jacqueline Sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> Accablé par le doute et les violences témoignées. S'étonne du peu de personnes liées au mari. S'étonne du silence de la famille pendant les violences conjugales.
Claire		<ul style="list-style-type: none"> Surprise 	<ul style="list-style-type: none"> Étonnée de la marque du fusil Mentionne la tragédie du suicide du fils 	<ul style="list-style-type: none"> Ironise sur le tragique de la situation. Confronte les autres jurés sur leur dialectique.
Jacques	<ul style="list-style-type: none"> Excité 	<ul style="list-style-type: none"> Ravi 	<ul style="list-style-type: none"> Stupéfait des coups dans le dos Mentionne que Jacqueline Sauvage sait utiliser une arme grâce au mari 	<ul style="list-style-type: none"> Reste concentré. Essaie de prendre en compte tous les paramètres. Cherche le débat contradictoire sur le tempérament de Jacqueline Sauvage
Jérôme	<ul style="list-style-type: none"> Impatient 		<ul style="list-style-type: none"> Mentionne le déroulé méthodiquement 	<ul style="list-style-type: none"> S'impatient, méprisant des autres jurés
Josette		<ul style="list-style-type: none"> Déçue 	<ul style="list-style-type: none"> Stupéfaite du nombre de fusils Culpabilité de la mère par rapport au fils 	<ul style="list-style-type: none"> Indignée des questions des magistrat-es puis du fait que certain-es se permettent de douter des violences conjugales puis de la violence du procès pour la famille.
Max	<ul style="list-style-type: none"> Embarassé 		<ul style="list-style-type: none"> Précise certaines informations, note la complexité. 	<ul style="list-style-type: none"> Trouve le procès bien orchestré Reste en retrait. N'intervient que pour essayer de se mettre dans la peau de Jacqueline Sauvage

Personnages	Retour chez soi	Troisième jour : suppositions (cacophonie)	Étendue du choix	Apartés	Civilisation
Alice	<ul style="list-style-type: none"> Traversée par l'optimisme 	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne que la plainte aurait servie dans le cadre du procès (cf. Alexandra Lange) 		<ul style="list-style-type: none"> Rationalise la violence de la justice pour essayer de minimiser les souffrances des filles de Jacqueline Sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> Pose le problème moral analytiquement. Rationalise la différence entre droit pénal et morale
Annie	<ul style="list-style-type: none"> Protocolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Regrette que Jacqueline Sauvage n'ait pas porté plainte avant 	<ul style="list-style-type: none"> Énervée contre les avocates de Jacqueline Sauvage d'avoir plaidé légitime défense. 	<ul style="list-style-type: none"> Perd pied moralement. 	<ul style="list-style-type: none"> Dilemme moral.
Antoine	<ul style="list-style-type: none"> Scrute les médias pour chercher des arguments 	<ul style="list-style-type: none"> Trouve que Jacqueline Sauvage aurait dû encourager sa fille 	<ul style="list-style-type: none"> Doute. 		<ul style="list-style-type: none"> Crois en la différence entre droit pénal et morale.
Claire		<ul style="list-style-type: none"> Ne croit pas que la plainte aurait été la solution Mentionne l'emprise 	<ul style="list-style-type: none"> Doute. 	<ul style="list-style-type: none"> Pense au langage comme instrument de domination, en particulier masculine. 	<ul style="list-style-type: none"> Relève les débats entre jurées comme exemplaires d'une forme de domination.
Jacques	<ul style="list-style-type: none"> Studieux 	<ul style="list-style-type: none"> Cherche à peser tous les arguments 	<ul style="list-style-type: none"> Doute. 		<ul style="list-style-type: none"> Dilemme moral.
Jérôme	<ul style="list-style-type: none"> Surnage, s'enivre 	<ul style="list-style-type: none"> Pessimiste sur la capacité des avocates de la défense à défendre Jacqueline Sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> Évoque le sang-froid de Jacqueline Sauvage au moment du meurtre. 		<ul style="list-style-type: none"> Impatient d'un verdict écrit par avance.
Josette	<ul style="list-style-type: none"> Fatiguée, triste 	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne la légitime défense 	<ul style="list-style-type: none"> Indignée qu'on ne croit pas en la légitime défense. 	<ul style="list-style-type: none"> Se sent coupable en tant que proche d'une victime de violence conjugale de ne pas s'être renseignée davantage pour intervenir plus tôt. 	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne le tragique de la situation. Relève l'éternelle répétition des violences conjugales.
Max	<ul style="list-style-type: none"> Garde tout pour lui 	<ul style="list-style-type: none"> Trouve que Jacqueline Sauvage aurait dû encourager sa fille 	<ul style="list-style-type: none"> Essaie de calmer les tensions. 		<ul style="list-style-type: none"> Rassure Josette en la portant morale et citoyenne du vote en tant que jurée.

2. Une écriture contemporaine plurielle dans ses formes de narration

À la lecture d'*Au loin les oiseaux*, on peut distinguer plusieurs formes de narration. Les indications explicitement écrites (découpages en scènes, titres, didascalies et nom des personnages...) et le format d'écriture (mise en page, choix typographiques...) nous renseignent sur ces distinctions. Nous pouvons entre autres dresser trois catégories principales :

1. **Les dialogues entre personnages**, formatés selon les standards du texte de théâtre, constituant essentiellement les scènes *Première*, *Deuxième* et *Troisième journée*, *Étendue du choix*, *Apartés* et *Civilisation*, mais également des apparitions dans *Constitution des listes* et *L'après*. Nous parlerons alors d'inserts dialogués.
2. **Une narration en italique**, sans indication de locuteur, qui revient à trois reprises, régulièrement, divisant la pièce en trois (peut évoquer une structuration par actes avec entractes)
3. **Une narration sans indication de locuteur** et sans forme particulière, qui revient aussi à trois reprises : à l'ouverture de la pièce (*Constitution des listes*), au milieu de la pièce dans la scène où chacun rentre chez soi, et en clôture de la pièce pour la scène de *L'après*.

Une dernière remarque peut être faite sur les titres eux-mêmes, qui distinguent ce que nous appellerons des « séquences » (*Échantillonage*, *Seconde instance* et *L'Après*) et des scènes, relativement homogènes dans leurs formes de narration (*Constitution des listes*, *Tri final*, ...)

Exemples d'extraits illustrant chaque type de narration

Type 1 : dialogues

JOSETTE – Qui peut vivre dans une maison avec dix fusils ?

ANNIE – Monsieur et madame chassent. Madame vise mieux que monsieur.

ANTOINE – Une fine. Gâchette.

Type 2 : scènes en italique

Sa parole est confuse, ça n'aide pas.

Les cartouches dans la chambre : au cas où, dit-elle. Mais pas spécialement. Aucun rapport, dans sa tête, entre préparer des cartouches et anticiper l'acte.

Type 3 : narration à la troisième personne

IL S'APPELLE SIMON et ce courrier, Simon a bien failli ne pas l'ouvrir. La faute à l'octogénaire du 4^{ème}, le doyen du conseil syndical, la terreur des primo-accédants qui règne en maître sur le bâtiment des Coccinelles, mastodonte de dix étages qui bouche l'horizon à la moitié de la ville.

et encore :

18h15. Jacques pianote sur son volant. Le vélo de Claire s'engage sur la piste cyclable, il la suit mécaniquement des yeux à travers le pare-brise. Jacques n'a pas démarré, il bachote son récit de la journée – Léonor l'attend.



Séance de travail autour des différentes natures de parole

Le découpage de la pièce selon ces différentes narrations permet d'avoir un outil visuel pour en appréhender la structure dramaturgique. On notera que les titres nous renseignent en partie sur un point de vue supplémentaire, potentiellement celui de l'institution qui « constitue » ses listes, effectue un tri, etc ...

Remarque : l'autrice écrit dans la scène Apartés une tirade par jurée, faisant de la parole des femmes une charnière dramaturgique majeure des derniers instants dialogués avant la délibération.

Type de narration principal	Type 1 Dialogué	Type 2 Italique	Type 3 Omniscient
-----------------------------	----------------------------------	----------------------------------	------------------------------------

Séquences	Echantillonnage	Seconde instance (Décembre 2016)										L'après	
Scènes	Constitution des listes	Tri final	Chronique italique 1 L'arrestation	Première journée : stupéfaction (À l'unission)	Chronique italique 2 témoignage de Jacqueline Sauvage	Deuxième journée : Décantation (Premières dissonances)	Retour chez soi	Troisième journée : suppositions (Cacophonie)	Chronique italique 3 La légitime défense	L'étendue du choix	Apartés	Civilisation	L'après

Les scènes dialoguées



Extrait de *Supposition*

Les scènes dialoguées constituent la catégorie d'écriture la plus proche de la tradition théâtrale. L'analyse des répliques nous renseigne sur une caractérisation langagière très forte de chacun des protagonistes, dans une écriture marquée par le réalisme des situations. À l'instar de ce que nous avons analysé en conclusion de la première partie de ce chapitre, le texte des scènes dialoguées contribue à recréer une forme de débat et à partager avec le-la spectateur-riche les dilemmes au rythme où ils se posent et évoluent dans l'action. L'extrait suivant, qui aborde les violences domestiques vécues par Jacqueline Sauvage, montre en quoi le trajet empathique du ou de la spectateur-riche l'amène à suivre le même raisonnement que certains personnages. Josette dans un premier temps apporte du poids à l'argument de l'ex-compagne du fils. Jacques soutient son argument, mais avance un doute quant à la valeur de cet argument dans le contexte du procès. C'est Jérôme, sûr de lui, qui donne, dans une posture que Claire semble relever et dont Josette s'indigne, une réponse fermant toute éventualité à ce que l'argument soit pris en compte. Alice, puis Claire, dénoncent l'assurance de Jérôme et ses hypothèses infondées. Les rouages du contradictoire s'installent logiquement.

Extrait : Deuxième journée : décantation (*Premières dissonances*)

JOSETTE – L'ex du fils, elle le dit bien, elle ne peut pas le dire plus clairement, non ? Les états dans lesquels elle a trouvé sa belle-mère. Esquintée au visage, elle dit. J'ai dû faire des courses à sa place, elle dit – ça compte ça, non ?

JACQUES – Ça compte. (à ALICE) Ça compte, non ?

JÉRÔME – Pour les ecchymoses, on manque de preuves.

Claire éclate de rire et aboie.

Cette histoire de femme qui a souffert pendant quarante ans, c'est sans doute une vérité...

JOSETTE – Sans doute... Sans doute. Sans doute !

JÉRÔME – Mais c'est une vérité qui manque de preuves. Et une vérité qui manque de preuves, pour un jury d'assises...

ALICE – Celles du jour même, ça va. L'expert a confirmé ;

CLAIRE – Elle s'est bien pris une beigne. Rassuré ?

JÉRÔME – Vous pensez tellement haut.

Le dernier extrait choisi est l'avant dernier insert dialogué de la scène *Constitution des listes*. Ces inserts,

au nombre de 6, ponctuent régulièrement la scène, essentiellement constituée de portraits au narrateur indéfini¹. Cette imbrication des séquences de vie et des temporalités, qui peut rappeler le montage alterné propre au cinéma, constitue une caractéristique forte d'une écriture contemporaine faite de ruptures. Ici, ces inserts permettent à l'action de se mettre en place progressivement, sur fond de présentation très protocolaire de 35 portraits. C'est un procédé qui instaure une tension dramatique, par contraste des rythmes, et qui permet d'amener l'enjeu du procès. On observe bien dans cet extrait particulier comment les personnages ont en charge de contribuer à créer le décor du tribunal dans l'imaginaire du lecteur-riche / spectateur-riche, puis avec le défilé devant le greffier, de rappeler que le protocole continue : l'heure du procès approche.

Extrait : Constitution des listes

ANTOINE – C'est. Grand.

JACQUES – C'est grec.

ANNIE – Ah bien sûr, ça impressionne.

MAX – La Publique française. Un endroit ficiel, très ficiel.

Claire grogne puis aboie.

ANNIE – Alors forcément, c'est le moment ou jamais. Défilé devant le greffier : certains essaient d'y échapper.

MAX – Je prends mon rage à deux mains, je vais parler au fier. Je lui dis tout : mon âge, le tron, les collègues – rien. Il veut rien tendre, le fier.

ANTOINE – Je. Écoutez. Je ne suis. Pas. La bonne. Personne. Pas de jus, justificatif. Non, aucune. Raison. Je voudrais. Juste. Simplement je n'y. Connais. Rien. Je. Écouter, encore. Mais parler, argumenter. Bon. Donc je laisse ma. Place. C'est mieux. Non ?

Les scènes en italiques

Prenons l'exemple de la première scène en italique. Remarquons, dans le texte, le contraste entre la réalité de ce qui est décrit (un meurtre) et l'aspect bucolique, anodin des descriptions qui parsèment le texte. Ce contraste apporte une certaine violence du meurtre dans un cadre quotidien où il n'a d'ordinaire pas sa place.

Dramaturgiquement, cette séquence permet entre autres de rappeler l'enjeu du procès avant son commencement, tout en prolongeant l'incitation pour le lecteur-riche / spectateur-riche à exercer son esprit d'analyse. À l'instar des autres scènes dialoguées qui donneront un point de vue sur le contenu de l'audience (les témoignages de Jacqueline Sauvage puis le lien avec le cadre de la légitime défense dans le droit français), notons enfin que l'autrice reproduit la temporalité du procès en instaurant avec cette scène l'équivalent du rappel des faits par le juge.

Extrait : première scène en italique

Et pourtant, on aperçoit des fleurs. De jolies fleurs d'automne, en massifs devant la maison.

Dans le jardin contre le mur de la maison ils ont coulé une petite dalle, une terrasse, sur la terrasse il y a des chaises avec une table, chaises et tables sont blanches, en plastique blanc, et sur une chaise – ou plutôt sous – il y a le mort, le renversé, troué trois fois et qu'on se le dise, une seule aurait suffi.

Le portail électrique devrait s'ouvrir. Elle a appelé d'elle-même : il devrait être ouvert, ballant.

Elle se tient juste là. Aucune résistance, elle semble à leur entière disposition, pourtant elle n'y arrive pas. Le fusil oui, le portail, non. Aucune activation n'est désormais possible. Les mécanismes résistent, dictent leur loi.

¹ - cf p. 24 sous-partie : Le narrateur à la troisième personne

Un gendarme escalade, il ouvre de l'intérieur. Avec prudence mais sans plus : c'est elle qui a appelé. Elle a fait simple. Le 17, puis : « Je l'ai tué. ». Le portail est ouvert : elle ne dit pas grand-chose, sans doute pense-t-elle qu'il a disparu, cette fois, bel et bien disparu et quarante-sept ans de vie avec. Elle mesure le néant mais pas son acte, elle ne voit pas l'écrou 26625 – elle a la tête d'une personne qui en a écrasé une autre par mégarde. C'est elle qui fait la visite : il est là, sur la terrasse, et voici l'arme. Pour être mort, il est bien mort.

Le·la narrateur·rice à la troisième personne : point de départ de la distanciation



L'acteur·rice narrateur·rice décrivant son portrait de personnage

Les formes de narration à la troisième personne apparaissent au début, au milieu et à la fin de la pièce. Le·la narrateur·rice y semble omniscient. L'autrice donne comme seule indication dans la distribution en première page de la pièce « des interventions narratives ». Intéressons-nous au cas de la séquence médiane du retour chez soi après la deuxième journée de procès.

Extrait : séquence narrative du retour chez soi

18h30. Ce n'est plus un bus, à cette heure. C'est un ventre surchauffé de boîte de nuit, des corps collés sous les décibels croisés de quelques smartphones. Jérôme a la chance d'être grand. Ballotté en souplesse, presque détendu, il respire au-dessus. Une philosophie de la vie. Rester à la surface, à trois mètres du réel. Surplomber les faits, pratiquer la lévitation, ne rien tremper de soi dans cet étang boueux, même le bout du doigt, celui qui permet d'éprouver la température. Inutile : il est tiède, l'étang. On voudrait le croire brûlant ou glacial mais non, quand on a été juré d'assises on sait que les principes de réalité tiédissent tout, même le sang.

Cette écriture peut amener à l'analyse en classe des points de vue : dans cet extrait, est-ce Jérôme qui s'observe ? Est-ce l'acteur, qui montre alors qu'il est conscient du personnage qu'il interprète, brisant l'illusion théâtrale instaurée dans les scènes dialoguées ? Est-ce un troisième personnage, un·e narrateur·rice omniscient, qui décompose les méandres de l'esprit de chaque protagoniste, son passé, ses caractéristiques sociales, et qui est non identifié·e explicitement ? Dès lors, qui peut-il être sur un plateau de théâtre ? Un complice de l'autrice dans l'expérimentation qu'elle mène sur ses protagonistes ? La réponse réside sans aucun doute dans un équilibre instable entre toutes ces hypothèses, qui place l'incarnation à un endroit de recherche qui participe de la prise de distance critique.

3. L'enjeu du langage et des différentes paroles

Le débat contradictoire, l'argumentation, la rhétorique

Le débat contradictoire est un pilier du système judiciaire contemporain, héritier d'une volonté d'abolir l'arbitraire au profit de la vérité, et qui permet de garantir que toutes les parties impliquées puissent présenter leurs arguments et leurs preuves de manière équitable. Les avocat-es de la défense et de l'accusation engagent un affrontement verbal où l'argumentation et la rhétorique jouent un rôle déterminant. L'argumentation permet aux avocat-es de soutenir leurs positions en se basant sur des preuves et des logiques juridiques. La rhétorique, dans un sens large, est utilisée quant à elle pour persuader le jury en jouant sur les émotions et les valeurs des auditeur-rices.

Ce dispositif est prolongé par l'autrice dans le cadre du débat. Un premier travail peut être effectué autour de ces notions, avant d'identifier dans une scène ce qui est propre au discours argumentatif et ce qui est propre à la rhétorique en général. On peut à ce titre rappeler plusieurs formes de raisonnements, qui peuvent ensuite être identifiés lorsqu'ils jalonnent les différentes pensées des personnages, en voici quelques exemples :

Extrait 1 : raisonnement déductif / *Civilisation*

JÉRÔME – Vous voterez coupable – oui, même vous. Vous voterez coupable parce qu'elle l'est. Et ensuite, vous ne voterez pas une peine aussi faible que vous vous le promettez depuis que vous avez mis un pied ici. Vous voterez une peine consistante, parce qu'on vous parlera relèvement de période de sûreté et aménagements.

Extrait 2 - raisonnement par analogie / *Civilisation*

JOSETTE – Ces mots sont parfaits. Je les répète, moi aussi. Depuis des semaines je révise ma leçon. Je les répète et ça ne change rien parce que vous voyez, Alice, je ne compare pas Jacqueline et Stef : je les superpose. Et quand je les superpose, les mesures sont si exactes que rien ne déborde, sinon ce fusil que l'une a tenu et l'autre pas. Rien ne déborde, Alice. Les mêmes vies se répètent, accoudées à l'évier de la cuisine, de la salle de bains. Les mêmes doigts dans le fond de teint, les mêmes gestes pour descendre les manches de la chemise, les mêmes excuses souriantes pour justifier ce bleu qu'on n'arrive pas à cacher parce qu'il fait chaud, que l'on crève sous une misère de vêtements, de petites blagues et de sourires, de pansements dérisoires. Rien ne déborde, vous entendez, rien ne dépasse, le modèle est parfait, taillé sur mesure : la violence sur une femme et une femme sur l'autre, une femme sur l'autre, Alice.

Extrait 3 : raisonnement par analogie / *Deuxième journée - décantation*

JACQUES – Avec ce caractère...

ANNIE – Avec ce caractère, on claque la porte, voilà ce qu'il veut dire. Quand on a assez de caractère pour s'en prendre à la maîtresse de son mari et plus tard, pour sortir le fusil, sans doute qu'on en a assez pour claquer la porte et refaire sa vie, non ?

Extrait 4 : raisonnement analytique/inductif / *Deuxième journée - décantation*

JACQUES – Aucune plainte officielle, c'est vrai.

JOSETTE – Faudrait savoir, vous.

JACQUES – J'essaie de prendre en compte tous les paramètres.

ANNIE – Ah vous avez bien raison, Jacques.

ALICE – Quelques blessures à l'état cicatriciel ; elles pourraient être dues à des incidents très variés.

JACQUES – Ça ne nous aide pas, quoi.

Ainsi que les procédés parasites au raisonnement et au débat d'idées¹, qui surgissent dans les scènes dialoguées au gré des réactions émotionnelles des personnages, dont voici quelques exemples :

Extrait 5 : Sophisme : attaque ad personam / Deuxième journée - décantation

CLAIRE – Elle s'est bien pris une beigne. Rassuré ?

JÉRÔME – Vous pensez tellement haut.

Extrait 6 : Paralogisme : raisonnement panglossien / Deuxième journée - décantation

ANNIE – Il faut tout de même être logique. Quels enfants viendraient à la barre défendre celle qui a tué leur père, si ce père n'était pas plus criminel encore ?

Extrait 7 : Sophisme : appel à la pitié / Deuxième journée - décantation

ANNIE – Je ne vais plus oser rien dire, Antoine. Plus rien.

Le pouvoir de la parole

Notons que Manon Ona choisit plusieurs personnages dont les caractéristiques langagières donnent le plus nettement des différences de capacités à s'exprimer. Les plus remarquables sont Antoine et Max. Ces personnages mettent en évidence que lors de débats (tels qu'ils se déroulent dans les scènes dialoguées, sans modérateur·rice ou règles supplémentaires) le pouvoir oratoire et argumentatif d'un·e individu·e est clairement influencé par la forme du langage qu'il ou elle emploie. Ces différences de capacités à prendre la parole ont leur importance dans la perception qu'ont les interlocuteur·rices de l'argumentation ou de la pensée du locuteur·rice. On peut penser à la familiarité presque infantilisante de Claire avec "Tonio", à l'incompréhension de Josette aux propos de Max, ou encore à la perplexité d'Annie quant aux aboiements de Claire.



Le personnage de Claire

¹ - Notons ici le positionnement particulier de Claire qui, en même temps qu'elle est marquée par une opposition forte au potentiel de domination par le langage, semble également s'opposer au fait de raisonner en soi dans la scène « Civilisation » : cela permet à l'actrice d'indiquer ici son point de vue sur une limite du contradictoire et du raisonnement (rationnel) au moment des délibérations.

Par ailleurs, un point peut être effectué en classe sur la notion de parole performative, essentielle en justice (on peut penser notamment au verdict des juges, mais également plus largement aux lois mêmes). Cette forme de parole est notamment utilisée par Josette dans *L'étendue du choix* :

Extrait : parole performative - L'étendue du choix

JÉRÔME – Elle est coupable d'homicide volontaire, ou pas ?

ANNIE – Nous avons quelques heures devant nous pour décider cela.

JOSETTE – Elle l'est.

Claire hurle au loup.

JACQUES – Avec préméditation ?

JOSETTE – Vous voulez rire ?

JACQUES – Sans préméditation. En légitime défense ?

JOSETTE – Oui. Pour moi, il y a légitime défense.

JÉRÔME – Et vous l'acquittez.

JOSETTE – Je ne l'acquitte pas : je l'amnistie !

Un temps.

ALICE – (*doucement*) Josette. Amnistier n'est pas du ressort de la justice.

Violence de la parole judiciaire

Le langage du droit, utilisé pour traduire des notions légales, établir des normes et régir les relations sociales, est identifiable. Le champ lexical du droit est caractérisé par sa terminologie technique et son formalisme.

La lecture de textes de lois¹, suivie d'une étude du champ lexical du droit peut aider à cerner les caractéristiques de ce langage et son potentiel de violence (dans son aspect rigoureux et formel : verdict, intime conviction, homicide, légitime défense, équité, droit, loi...). La violence y est présente en cela que le droit indique les éventualités mêmes de violence dans la société, de nécessités de survie, de dilemmes moraux. De plus, l'autorité de la parole judiciaire doit être incontestable. Les constitutions, les lois et les contrats sont constitués de mots, de phrases et de clauses soigneusement agencés pour définir les règles de la société. Le pouvoir de la parole judiciaire est tel qu'elle peut décider du sort d'un individu, garantir des droits fondamentaux ou établir les fondements d'une nation.

Outre son aspect rigoureux, le langage de la justice peut être mis en perspective avec son aspect métaphorique ou symbolique, présents dans les textes constitutionnels, par exemple : liberté, universel, justice, liberté, égalité. Ce type de langage y est utilisé pour exprimer des idéaux intemporels, reflétant les aspirations de l'humanité pour une société plus juste et équitable. Ils peuvent également être utilisés pour représenter des idées abstraites, créant ainsi une dimension poétique qui transcende le contexte juridique.

1 - cf Les articles du Code Pénal ou du Code de procédure pénal pour des exemples

4. Une pièce questionnant la responsabilité du jury populaire

La responsabilité individuelle dans les décisions prises lors des délibérations, esprit critique et opinion

La question de la morale et de la justice se trouve au cœur du procès en appel de Jacqueline Sauvage, où le rôle des huit personnages-juré-es principaux-les est primordial. Ces juré-es sont investi-es de la responsabilité de rendre un verdict libre, ferme et impartial concernant l'accusée¹.

Chaque membre du jury est confronté à un dilemme moral lorsqu'il ou elle participe aux délibérations. De fait, ils et elles doivent d'une part s'efforcer de mettre de côté leurs préjugés personnels et leur opinion préalable pour analyser objectivement les éléments présentés lors du procès. D'autre part ils et elles ont vocation à faire preuve d'empathie envers l'accusée tout en maintenant une distance émotionnelle essentielle au jugement équitable. La responsabilité individuelle y joue un rôle crucial dans la mesure où les juré-es doivent faire preuve d'un esprit critique rigoureux pour évaluer les preuves, les témoignages et les arguments avancés par l'accusation et la défense. Le temps du procès, sur plusieurs jours, est un temps qui suppose avantager l'exercice de l'esprit critique des juré-es.

Un accent d'étude peut être mis sur un travail de définition des différentes notions du **champ lexical de la pensée de jugement** :

- **Opinion** Jugement personnel sur un sujet
- **Conviction** Certitude absolue
- **Esprit critique** L'esprit critique est la capacité de penser de manière analytique, logique et objective. Cela implique d'évaluer de manière impartiale les informations et les arguments présentés, de rechercher des preuves solides pour étayer les conclusions et de remettre en question les idées préconçues.
- **Raisonnement** Le raisonnement désigne la faculté de penser de manière cohérente et logique pour arriver à des conclusions ou des jugements. Il implique l'utilisation d'arguments et d'évidences pour justifier une position ou une décision.
- **Impartialité** L'impartialité est le principe selon lequel on ne favorise ni ne préjuge aucune partie ou opinion. C'est la capacité de se détacher de ses propres préjugés, émotions et intérêts personnels lors de la prise de décisions ou de jugements.
- **Équité** L'équité est le principe de justice qui vise à traiter chaque individu-e de manière égale et impartiale, en prenant en compte les différences et les besoins individuels. Cela implique de distribuer les ressources et les opportunités de manière juste et équilibrée.
- **Justesse et justice** La justesse désigne l'exactitude ou l'adéquation d'une décision, d'un jugement ou d'une action par rapport à un critère donné. La justice, quant à elle, renvoie à l'équité et à l'égalité dans le traitement des individus et à l'application équitable des lois et des normes sociales.

On pourra reprendre l'analyse du débat contradictoire par un travail similaire au tableau synoptique entrepris page 13. Un exemple de débat peut être mené à l'issue de la pièce entre deux groupes d'élèves, soutenant chacun soit l'attaque soit la défense dans le cadre du procès en appel, en reprenant les arguments et positions tenues par les juré-es de la pièce, puis d'étendre l'exercice à d'autres **sujets de débats et la recherche de leurs arguments** :

- **Peine de mort**
 - **Pour** : Dissuasion, justice punitive, élimination des criminel·les dangereux·ses, soulagement pour les victimes et leurs familles.
 -

¹ - cf Article 304 du Code de procédure pénale (le serment des juré-es)

- **Contre** : Risque d'exécuter des innocent-es, violation du droit à la vie, manque d'efficacité comme dissuasion, possibilité de réhabilitation des criminel-les.
- **La liberté d'expression sur les réseaux sociaux**
 - **Pour** : Droit fondamental à la liberté d'expression, facilitation de la libre circulation des idées, engagement civique, plateforme pour les voix marginalisées.
 - **Contre** : Propagation de la désinformation, discours de haine, harcèlement en ligne, atteinte à la vie privée.
- **Les réseaux sociaux**
 - **Pour** : Connectivité et communication , plateforme de libre expression, sensibilisation et mobilisation, opportunités professionnelles, accès à l'information
 - **Contre** : Surconsommation et dépendance, désinformation et propagande, atteintes à la vie privée, cyberharcèlement et discours de haine, bulles d'information
- **Immigration et contrôle des frontières**
 - **Pour** : Protection de l'emploi pour les citoyens nationaux, sécurité nationale, gestion des ressources, préservation de l'identité culturelle.
 - **Contre** : Diversité et enrichissement culturel, apport de main-d'œuvre qualifiée, contribution à l'économie, devoir moral d'accueillir les réfugiés.
- **La peine de probation**
 - **Pour** : Réhabilitation des délinquant-es, réduction de la surpopulation carcérale, coûts moins élevés, réintégration dans la société.
 - **Contre** : Sentiment d'impunité, manque de dissuasion pour certains crimes, risque de récidive, besoin de punition proportionnelle aux actes commis.
- **Légalisation du cannabis :**
 - **Pour** : Régulation fiscale, réduction du marché noir, bénéfices médicaux, allègement du système judiciaire.
 - **Contre** : Risques pour la santé publique, augmentation de la consommation, effet potentiel sur la conduite sous influence, message contradictoire pour la jeunesse.

Justice, droit et société : jury populaire et opinion publique

Le jury populaire se distingue de l'opinion publique par son rôle institutionnel dans le processus judiciaire. Alors que l'opinion publique peut être influencée par les médias, les préjugés sociaux et les émotions collectives, le jury est soumis à un devoir de décision impartiale en se basant uniquement sur les faits présentés devant le tribunal, dans un temps imparti qui est le temps du procès. La justice exige ainsi que les juré-es s'efforcent d'être des gardien-nes de l'équité et de l'égalité devant la loi, indépendamment des pressions extérieures.

Dans ce contexte, la question morale se pose également. La justice doit-elle exclusivement refléter la loi, ou doit-elle aussi tenir compte des considérations morales ? Le jury est confronté à cet enjeu délicat lorsqu'il délibère sur des affaires complexes impliquant des situations humaines difficiles. Ils et elles sont amené-es à évaluer si la loi est juste et équitable dans chaque cas individuel.

On pourra par exemple mettre en parallèle le rôle de l'opinion publique dans le cas de l'abolition de la peine de mort en 1981 et l'opinion publique dans le cas de l'affaire Jacqueline Sauvage. Ces exemples montrent comment l'opinion publique peut influencer ou non les prises de décision dans le domaine judiciaire et sociétal, mais aussi comment elle peut être sujette à des évolutions ou non au fil du temps.

Point sur la légitime défense dans l'affaire Jacqueline Sauvage

L'affaire Jacqueline Sauvage soulève des questions cruciales concernant la légitime défense. Le meurtre de son mari violent, après des années de sévices et d'abus, a suscité un débat sur la place de la légitime défense dans les cas de violence conjugale. Le jury est confronté à l'évaluation de la proportionnalité de la réponse de Jacqueline Sauvage face à la menace qu'elle subissait.

Cette question soulève également des interrogations sur la relation entre la morale et le droit. Certains peuvent considérer que la légitime défense est moralement justifiée compte tenu des circonstances, tandis que d'autres estiment que la loi ne doit pas tolérer l'usage de la violence en dehors du cadre précis prévu dans les textes (concomitance, proportionnalité, nécessité¹). Les juré-es doivent naviguer entre ces différentes perspectives pour parvenir à un verdict éclairé et équitable, tout en respectant les lois en vigueur.

L'étude des arguments de la scène suivante peut constituer un travail de compréhension du problème.

Extrait : troisième séquence en italique

*La nécessité de l'acte,
la proportionnalité de l'acte,
et sa concomitance – la sainte trinité est rappelée.*

À la barre, dans les colonnes de la presse papier, dans les billets que vous partagez en un clic : c'est le grand mélange des genres, le tribunal à l'échelle nationale. L'avocat général dit : L'acte n'est pas 1- concomitant, 2- proportionnel : légitime défense, impossible. Quant à savoir si l'acte est 3- nécessaire, veuillez consulter les Lumières, Voltaire, Diderot. Les avocates de Sauvage, elles disent : La notion de concomitance entre les actes n'a aucun sens dans le cas des violences conjugales. Un homme ou une femme battu-e est en état de détresse permanent, disent-elles. Un homme ou une femme battu-e a trop peur pour répondre coup pour coup, disent elles. Dans la terreur de l'autre, la réponse différée est bien souvent la seule qui paraisse envisageable, disent-elles. La vulnérabilité du bourreau leur semble être l'unique occasion d'agir, ce dos tourné qui vous choque est une évidence. Ça, elles ne le disent pas, ce serait aller trop loin – de dire : Évidemment, quand le dos tourné, évidemment, quand assis avec plus de 2 grammes de whisky dans le sang. Où sont les psychologues pour rappeler les b.-a.-ba ? demandent-elles. L'avocat général dit : Un coup de poing au visage face à trois coups de fusil, ça manque pour le moins de dosage. Les avocates de Sauvage répondent : Il faut déplacer le point de vue. Ce n'est pas un coup, c'est quarante-sept ans de coups. Quarante-sept ans sans preuves – ça c'est l'avocate qui représente on ne sait pas bien qui. Manque de preuves matérielles, rappelle-t-elle, seulement des témoignages. Elle le rappelle dans une parenthèse, en admettant néanmoins que. Mais elle le rappelle. C'est son job. Les avocates de Sauvage, elles disent : Là, on évoque seulement les violences physiques. Imaginons aussi les dommages psychologiques. La France a un train de retard pour reconnaître le syndrome de la femme battue, elles disent. Le droit français est très clair : nécessité, proportionnalité et concomitance de l'acte. Le droit français est très clair. Eau de roche. Cristal. Très clair. Trop ! Il faut élargir la notion. Vous voulez créer des lois spécialement pour les femmes, et donc mettre un terme au droit universel ? Une légitime défense différée pour tous, dans ce cas. Vous voulez délivrer un permis de tuer ? D'autres voix rejoignent le

¹- cf Article 122-5 du Code pénal

fleuve : Non, disent-elles – à la barre, dans les colonnes de la presse papier, dans les billets que vous pouvez partager en un clic, sur des tracts qui hurlent contre le patriarcat – non, nous voulons simplement que la peur change de camp ! (ou disparaisse, hasardent quelques timides). Et d'autres voix encore, l'opinion écrase l'opinion : En quoi, demande-t-on – à la barre, dans les tribunes de la presse papier, dans les billets que vous pouvez partager en un clic, sur des tracts qui hurlent aussi contre le patriarcat, mais d'une autre manière – en quoi cette légitime défense différée résoudra-t-elle les violences conjugales ? Voulons nous inscrire dans la loi un officiel statut de victime ? Nous en remettre aux expertises d'experts qui expertiseront notre impuissance ? L'irresponsabilité pénale sera-t-elle notre nouvelle dignité ?

Le procès en appel de Jacqueline Sauvage met en lumière la complexité de la responsabilité du jury populaire dans la quête de justice. Ses décisions sont influencées par des considérations morales, mais il doit avant tout respecter son devoir de juger en fonction des faits présentés et de la loi en vigueur. La manière dont chaque juré·e aborde cette responsabilité individuelle et interagit avec les autres membres du jury joue un rôle déterminant dans l'aboutissement du procès et la recherche d'une forme de justice démocratique.

La mise en scène

1. La direction de jeu : à chaque forme de narration son traitement

L'acteur·rice personnage en dialogue

Cette écriture pourra appeler à un mode de jeu traditionnel dans lequel chaque personnage est incarné par un·e comédien·ne¹. L'enjeu, au sein de ces scènes, devient alors de faire illusion. L'acteur·rice, en dialogue avec la direction de mise en scène, va chercher la façon dont le personnage parle, s'habille, réagit... Ce travail de recherche se fait dans la répétition, avec des instants vécus, et éprouvés par l'acteur·rice, au plateau. Cette étape supplémentaire dans l'incarnation poursuit le travail de caractérisation des personnages que le texte seul amorce dans *Constitution des listes*.



Le costume, élément essentiel de composition de personnage pour l'acteur·rice

¹ - Remarquons néanmoins que cette mise en forme du texte selon la tradition théâtrale n'impose rien en soi. La mise en scène peut également choisir de traiter ces scènes sur des modes moins classiques (on peut penser, par exemple, à une prise en charge verbale des didascalies, ou encore à ne pas respecter une distribution classique un·e acteur·rice / un rôle, etc ...).

Les scènes en italique : traitement par des chroniques médiatiques



extrait de la deuxième scène en italique

Le travail sur la nature de la parole des scènes en italique a conduit à les explorer comme des moments d'irruption narratifs provenant de l'extérieur du récit principal. Prolongeant cette intention, les médias semblaient dresser un parallèle intéressant avec la réalité du moment du procès, où ils pouvaient également faire irruption dans les réflexions des juré-es. Les comédien-nes y incarnent différent-es acteur-rices journalistiques.

Par ailleurs, les médias ont joué un rôle important dans l'affaire Jacqueline Sauvage, et constituent un ressort dramaturgique majeur de la scène de *L'après*. Les trois scènes en italique, traitées sur le mode d'une parole médiatique irruptive, contribuent à raconter un phénomène journalistique qui ne tend qu'à s'amplifier. Reprenant le code narratif d'une imbrication des temporalités - à la manière des inserts dialogués étudiés dans l'extrait *Constitution des listes* p.23 - ces changements de décor et de situation instaurent des ruptures caractéristiques du théâtre contemporain en prolongeant les ruptures indiquées par le texte. On relèvera par ailleurs dans la mise en scène qu'un média radicalement différent prend en charge chaque « chronique ». Cette variété rappelle l'enjeu sociétal et emblématique de ce procès particulier : tous les médias apparaissent comme concernés et mobilisés par les événements.

Reprenant l'exemple de la première chronique en italique, le contraste entre description bucolique et réalité du meurtre est prolongé par le choix du format de reportage amateur, banal, avec des présentateurs en prise avec des considérations très prosaïques, et le meurtre, extra-ordinaire¹. Ce traitement, pour le moins cynique, fait surgir une forme de comique et amplifie davantage la violence des faits. Notons que c'est la prise de distance critique sur l'absurde de la situation qui contribue à l'appartenance du comique.

1 - Ouverture possible : [l'analyse «Sur la télévision» de Pierre Bourdieu \(youtube\)](#)

La multiplication des formes de jeu comme instrument de la distanciation

Symptomatiques d'une déstructuration de la dramaturgie traditionnelle, les ruptures dans les formes de jeu participent de la prise de distance critique. Ces ruptures sont nettes, régulières et nombreuses. Elles sont clairement identifiables, entre l'acteur·rice-juré·e, l'acteur·rice-narrateur·rice, l'acteur·rice-journaliste ... Dans le choix d'une distribution à 8 comédien·nes, il est alors inévitable qu'un·e acteur·rice doive jongler entre ces différentes formes de jeu, et le choix d'Anne-Sophie Pauchet a été de rendre visible ces changements. Dès lors qu'on rend visible l'incarnation et la désincarnation, on déconstruit *l'illusion théâtrale*, l'accord tacite en spectateur·rice et acteur·rice qui conduit à croire en l'action qui se déroule. Cet effet permet la prise de distance critique : l'acteur·rice devient analyste de son propre jeu, de sa propre expérience, et il en montre ainsi les ficelles au spectateur·rice, nouveau complice de l'expérience.

2. La vidéo : un point de vue supplémentaire au service de la mise en scène



Extrait de la scène du retour chez soi

Point de vue supplémentaire au service de la mise en scène

La vidéo joue plusieurs rôles qu'il s'agit d'analyser.

La vidéo sert à transformer l'espace scénique en plateau de télévision lors de la mise en scène en italique, et participe d'une dynamique propre à l'utilisation de cette technologie.

La vidéo se fait médias télévisuels et participe de la mise en valeur de l'importance des canaux d'information dans l'affaire Jacqueline Sauvage lors de la séquence finale.

Elle permet enfin un point de vue supplémentaire, motivé par des intentions de mise en scène. Lors de la scène d'ouverture¹, la vidéo participe du point de vue d'un narrateur omniscient, au même titre que l'est le narrateur dans le texte : la vidéo projette les visages, les portraits à proprement parler, de visages qui se laissent analyser de façon clinique, pour ne pas dire chirurgicale. Dès lors, en projetant ces images, le dispositif dans lequel évoluent les acteur·rices est doté d'un potentiel omniscient. La mise en scène participe ainsi de faire exister l'institution judiciaire, au coeur de l'expérience artistique qui est menée. Ce traitement de la vidéo peut être mis en parallèle avec celui de la séquence du retour chez soi. Durant cette séquence, la vidéo suppose également un narrateur omniscient, qui connaît certaines banlieues, maisons et appartements. La mise en scène prolonge ainsi dans l'espace scénique le statut d'un narrateur omniscient présent dans le texte.

1 - cf l'analyse faite dans Une pièce chorale p. 13

Etude de la scène d'ouverture



Une mosaïque de portraits de la scène d'exposition

Prolonger le travail de l'écriture qui se livre à une expérimentation naturaliste constitue un enjeu dramaturgique important (la scène d'ouverture représente près d'un quart de la pièce).

Dans la mise en scène d'Anne-Sophie Pauchet, cette mosaïque de société a été appuyée par des portraits vidéos des personnages décrits. À la manière d'un fichier regroupant les identités et les caractéristiques de chaque individu convoqué par le système judiciaire, la mise en scène projetée au plateau dans un format spectaculaire successivement 34 plans fixes de visages en regard caméra. Cet effet peut, entre autres, rappeler la situation dans laquelle se trouvent l'avocat-e général-e et l'avocat-e de la défense qui ont la charge, lors du dernier tirage au sort de sélection des juré-es, de choisir quelle personne récuser, avec, pour seules informations, son état civil et son aspect physique. Lors de l'étude en classe, ce traitement peut être mis en perspective avec quelques références visuelles :



Amélie Poulain, réal. Jean-Pierre Jeunet



Koyaanisqatsi, réal. Godfrey Reggio

3. La scénographie : un espace évolutif et équivoque

Le non-lieu du débat et son évolution



L'état initial de la scénographie

Dans *Au loin les oiseaux*, les juré-es semblent se retrouver pour discuter du procès dans un lieu de délibération autre que la salle des délibérations. Or, lors d'un procès, ce lieu n'existe pas. Les tribunaux comportent une salle des délibérations, dans laquelle l'ensemble du jury (jury populaire et magistrat-es professionnel-les) se retire à la fin du procès pour débattre du verdict. Les seuls moments de discussion possibles sont les moments de pause (pauses repas ou pauses initiées par le ou la président·e en cours de séance). Aucune autre salle n'est prévue à cet effet. Ainsi, le lieu où se déroulent les discussions fictives entre jurés n'existe pas dans la réalité. Anne-Sophie Pauchet a ainsi fait le choix de prolonger le choix d'un lieu fictionnel en instaurant une forme de "non-lieu", au sens d'un lieu qui n'a pas d'équivalent dans la société en dehors de l'espace théâtral.

Notons que ce non-lieu participe encore une fois d'un effet de distanciation. L'immersion dans un réalisme saisissant n'est pas l'enjeu principal de l'expérience fictionnelle. Au contraire, la nature de cette "salle" n'est pas identifiable. La disposition chaotique des tables, la variété de nature des assises (chaises aux aspects différents, tabourets...), l'incongruité du placement des micros, la présence d'une barre, la présence d'un store/écran en suspension... Autant d'éléments rappelant différents imaginaires et qui rendent le lieu des scènes dialoguées irréaliste et éminemment théâtral.

Ce lieu est le siège d'une action en huis clos. Les scènes dialoguées sont cantonnées à cet espace. La sensation d'un extérieur amorcée par le texte (machine à café, évocations de l'audience) est prolongée par le travail effectué sur le sol (le motif de parquet donne la sensation qu'il n'est pas borné par les murs du lieu), sur la lumière (dont certaines sources proviennent de l'extérieur de l'espace clos) et enfin sur la nature même des murs de la salle (tulle semi-transparent qui n'atteignent pas le sol).

Une attention particulière peut être portée sur les évocations d'un espace propre à l'institution judiciaire. En effet, plusieurs éléments de scénographie s'inspirent directement de l'esthétique du tribunal :

- les micros cols de cygne, propres aux lieux où la parole joue un rôle prépondérant
- la barre de tribunal
- l'esthétique des tables, notamment le choix du matériau, le bois étant un élément récurrent du mobilier des salles d'audience
- les neuf chaises, une par juré-e, et la disposition finale rappelant la Cène
- le motif du sol, inspiré d'une disposition de parquet à bâtons rompus, rappelle les parquets de

certaines salles d'audience. Il y est toutefois détourné : l'échelle est démultipliée et le motif n'est pas rigoureusement celui d'un parquet à bâtons rompus

- le motif des barreaux que prend le store lorsqu'il est ouvert, qui évoque l'univers carcéral, issue directe du procès.

En dernier point, remarquons que tous les éléments scénographiques sont présents dès le début. Rien n'est apporté de l'extérieur. Seuls les comédien·nes peuvent y entrer et en sortir. En somme, tous les éléments nécessaires à l'expérimentation sont en place dès le début. La mise en scène met à disposition des acteur·rices et des spectateur·rices, l'ensemble des "outils scénographiques" qui sont et restent sur scène jusqu'à la fin. Par ailleurs, ils-elles y retrouveront éventuellement à la fin du spectacle une disposition pouvant rappeler certains positionnements initiaux, laissant penser que l'expérience peut se prolonger, et, "l'histoire", se répéter.

Traitement scénographique des différentes formes de narration

Dans la continuité du travail sur les ruptures narratives, une analyse des différentes formes de l'espace scénique, autres que les scènes dialoguées étudiées dans le point précédent, permet de comprendre comment Anne-Sophie Pauchet s'inscrit dans un travail de mise en scène théâtrale qui guide l'imaginaire plutôt que d'explicitier un décor réaliste qui s'imposerait au spectateur.

Scène d'ouverture : l'écran comme élément central

Dans la scène d'ouverture, l'écran est l'élément central. Il est l'élément scénographique le plus imposant, le plus lumineux, il y est surélevé. Nous verrons en quoi le traitement vidéo de la scène d'ouverture prolonge la question du point de vue de narration abordée dans la deuxième partie.

Par ailleurs, relevons le travail particulier effectué sur le son : la nappe de son s'enrichit au fur et à mesure que les comédien·nes gagnent le plateau et participe de la mise en place de la fiction. La bande sonore permet ainsi de colorer l'espace scénique d'une tension dramaturgique rappelant l'enjeu du procès et l'accumulation des consciences convoquées.

Scènes en italiques : la scène devient plateau de télévision



La troisième scène en italique : débat télévisuel

Lors de ces scènes, le plateau devient un plateau télévisé. Soutenu par le son et la vidéo qui en évoquent accessoirement des éléments explicites, la scénographie se transforme dans l'imaginaire du-de la spectateur·rice grâce à sa nouvelle disposition et grâce au changement d'incarnation des comédien·nes.

Scène de retour chez soi : superposition des intimités

Durant la narration du retour de chaque personnage chez soi, l'aspect choral de cette séquence est appuyé par une imbrication des espaces. Chaque comédien·ne s'approprie un endroit du plateau qui devient le lieu du chez-soi de son personnage, en même temps qu'un lieu de pause pour le·la comédien·ne lui·elle-même. À l'instar des différents niveaux d'incarnation, les espaces coexistent : si l'imaginaire distingue nettement différents lieux pour chaque personnage (Jacques qui fait des boutures, Annie qui nettoie une table, Alice à son ordinateur...), les espaces entre comédien·nes sont nettement plus poreux (le comédien interprétant Max ne se restreignant pas par exemple à un seul espace pour faire des exercices physiques).



L'après

L'après

Enfin, durant la scène de *L'après*, le procédé d'imbrication atteint son paroxysme : le plateau devient conjointement l'espace intime des 35 tirés au sort et l'espace médiatique : c'est la société entière qui est concernée par le dénouement de l'affaire Jacqueline Sauvage.

Pour aller plus loin : oeuvres connexes¹

1. Théâtre :

- *L'orestie*, Eschyle (5ème siècle av. J.-C.)
- *Les mouches*, Jean-Paul Sartre (1943)
- *Les Justes*, Albert Camus (1949)
- *Portrait d'une femme*, Michel Vinaver (1986)
- *Terreur*, Ferdinand von Schirach (2015)
- *Delta Charlie Delta*, Olivier Saccomano (2019)
- *Olivier Masson doit-il mourir ?*, François Hien (2021)

2. Autres littératures

- *Ethique à Nicomaque, Livre V*, Aristote (4ème siècle av. J.-C.)
- *Entretien d'un père avec ses enfants* ou *Du danger de se mettre au-dessus des lois*, Diderot (1973)
- *Crime et châtiment*, Dostoïevski (1866)
- *Le droit et la loi, Actes et paroles - avant l'exil*, Victor Hugo (1875)
- *Souvenirs de la cour d'assises*, André Gide (1913)
- *Le procès*, Kafka (1933)
- *La plaidoirie de Me Gisèle Halimi, procès de Bobigny* (1972)
- *Ce que parler veut dire*, Pierre Bourdieu (1982)
- *Lettre à Madame Jacqueline Sauvage*, Frédéric Chevallie, avocat général lors du procès en appel (2018)
- *En votre intime conviction*, Clémentine Thiebault (2022)

Article choisis du code pénal et du code de procédure pénale :

- [Article 122-5 du code pénal \(la légitime défense\)](#)
- [Article 288 du code de procédure pénale \(le jury populaire\)](#)
- [Article 304 du Code de procédure pénale \(le serment des jurés\)](#)
- [Article 353 du code de procédure pénale \(l'intime conviction\)](#)

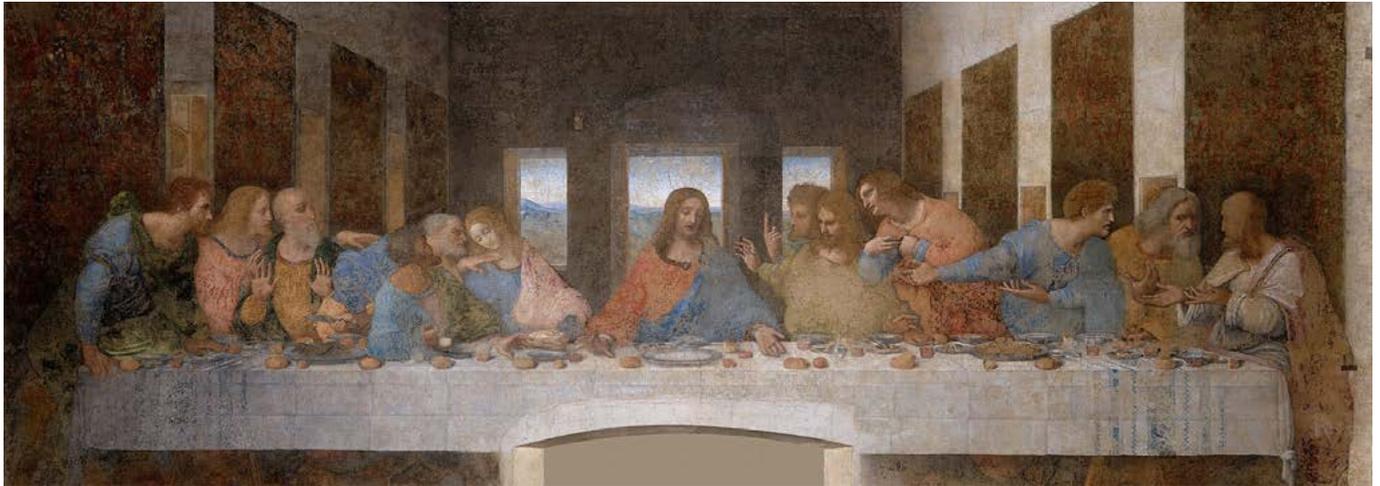
3. Matière audiovisuelle

- *12 hommes en colère*, Sidney Lumet (1957)
- *Avortement, le procès de Bobigny*, Guy Beauché (2005)
- *Le jour où j'ai été juré d'assises*, Sarah Lebas (2011)
- *Mon roi*, Maïwenn (2015)
- *Les éblouis*, Sarah Suco (2019)
- *Jusqu'à la garde*, Xavier Legrand (2017)
- *Une intime conviction*, Antoine Raimbault (2019)
- *A vous de juger*, Brigitte Chevet (2019)

¹ - Quelques idées de références : [la philosophie dans l'académie de Créteil](#)

- *Le dernier duel*, Ridley Scott (2021)
- *Riposte féministe* (2022)
- *L'amour et les forêts*, Valérie Donzelli (2023)
- *Anatomie d'une chute*, Justine Triet, (Palme d'or Cannes 2023)

4. Arts graphiques et références visuelles



La cène, Léonard de Vinci (1498)



L'histoire de l'art au féminin, Philippe Lecchese (2013)



Au loin les oiseaux, photo Adrien Vada (2023)



La série des *Tirs* de Niki de Saint Phalle (1961-1963)



Living with the Enemy, Donna Ferrato (1991)



Campagne de sensibilisation norvégienne contre les violences conjugales



Détenues, Bettina Rheims (2017)



Délivrez-nous du Mâle, Bettina Rheims (2017)



Control, Remedy Entertainment (2019)

Abécédaire d'*Au loin les oiseaux*

A - Affaire (judiciaire), abus, avocats, appel, assises

B - Blessures, balles

C - Confrontation, condamnation, citoyens, conjugal, convocation

D - Drame, délibération, défense, dos

E - Exemple, emballement

F - Famille, femmes, fusil

G - Groupe, grâce (présidentielle)

H - Huis-clos, Hollande

I - Ignorance, instrumentalisation

J - Justice, juré.e

K - Kafkaïen

L - Légitime (défense), légal, lettre, Lange (Alexandra)

M - Menaces, mort, meurtre, morale, Modigliani

N - Narrations, Norbert

O - Oiseaux, oppression

P - Procès, plainte, portrait

Q - Questionnement

R - Responsabilité, Rault (Florence), réseaux (sociaux)

S - Sauvage, silence, souffrance, société

T - Témoignage, traumatisme, tribunal, tirage (au sort)

U - Unisson, urgence

V - Violence, verdict, vérité, vote

W - Wokisme

X - le chromosome X

Y - le chromosome Y

Z - Zapping, zèle

Akté et l'équipe du spectacle

1. La compagnie Akté

Anne-Sophie Pauchet et Arnaud Troalic portent leurs projets de création en alternance, toujours en collaboration mutuelle et dans une dynamique d'échange et de confrontation d'idées. Cette complicité et ce partage, nés d'une pratique de création collective pendant plusieurs années, sont des marqueurs forts de l'identité d'Akté.

La ligne commune de leurs projets se trouve dans une préoccupation constante d'un art qui viserait à faire émerger une pensée active et émancipatrice par la rencontre (celle de l'oeuvre, celle du public et des artistes, celle d'un dispositif scénographique...). Les propositions artistiques interrogent souvent le sens et la capacité à faire communauté, et posent la question de l'émancipation personnelle de l'individu dans la société contemporaine, sans prétendre être dans une quelconque forme d'injonction ou de prescription.

La compagnie travaille plus spécifiquement sur les écritures qui interrogent le monde d'aujourd'hui ou qui le font résonner (*Borges Vs Goya, Exit*). Elle développe des dramaturgies plurielles portées par les technologies ou les dispositifs scénographiques (*ATTENTION, POLIS*), et favorise la rencontre des disciplines comme avec la musique live au plateau (*Toxique, L'île des esclaves*).

Akté poursuit notamment un travail de mise en valeur du répertoire contemporain, en direction d'un large public (notamment dans le domaine de la jeunesse avec *La Ronde des Auteur·rices* ou encore par le biais de commandes d'écriture).

Le rapport au mot et aux écritures est fondamental dans les créations de la compagnie, non dans une recherche documentaire ou historique (dans le cas de textes de répertoire), mais dans le décalage poétique opéré par la fiction et la mise en scène des textes choisis.

Chaque proposition interroge la position des spectateur·rices en en faisant un·e partenaire actif·ve allant même parfois jusqu'à nourrir directement par les rencontres le processus créatif. Ainsi, les nombreuses actions artistiques menées auprès de divers publics sont pensées comme un enrichissement et une complémentarité au travail de création.

Les projets de la compagnie sont élaborés dans une envie d'échange et d'horizontalité permettant de créer les conditions de la rencontre et visant chaque fois à stimuler une pensée collective plutôt qu'à transmettre une vision univoque.

Installée au Fort de Tourneville au Havre, la compagnie gère une école de théâtre à l'année, elle y mène également un travail de soutien à d'autres compagnies, plus spécifiquement des équipes émergentes, à travers un accompagnement et une mise à disposition d'espaces de travail.

Pour la mise en œuvre et la réalisation de l'ensemble de son projet artistique, la compagnie Akté est conventionnée par la Ville du Havre, la Région Normandie et l'État / Ministère de la Culture / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie

2. L'équipe artistique

Mise en scène et technique

Anne-Sophie Pauchet, metteuse en scène

Laure Delamotte-Legrand, scénographe

Pierre Agoutin, vidéaste

Max Sautai, création lumière

Gaétan Le Calvez, création sonore

Adrien Vada, assistant à la mise en scène

David Amiard, construction décor

Interprétation

Manon Thorel, Annie

Nadir Louatib, Max

Nadia Sahali, Claire

Jean-Marc Talbot, Jacques

Charlie Dracon, Alice

Valérie Diome, Josette

Yann Berthelot, Antoine

Arnaud Troalic, Jérôme

Actions culturelles

Des interventions artistiques sont proposées en accompagnement du spectacle, à destination des lycées, établissements d'enseignement supérieur ou structures associatives.

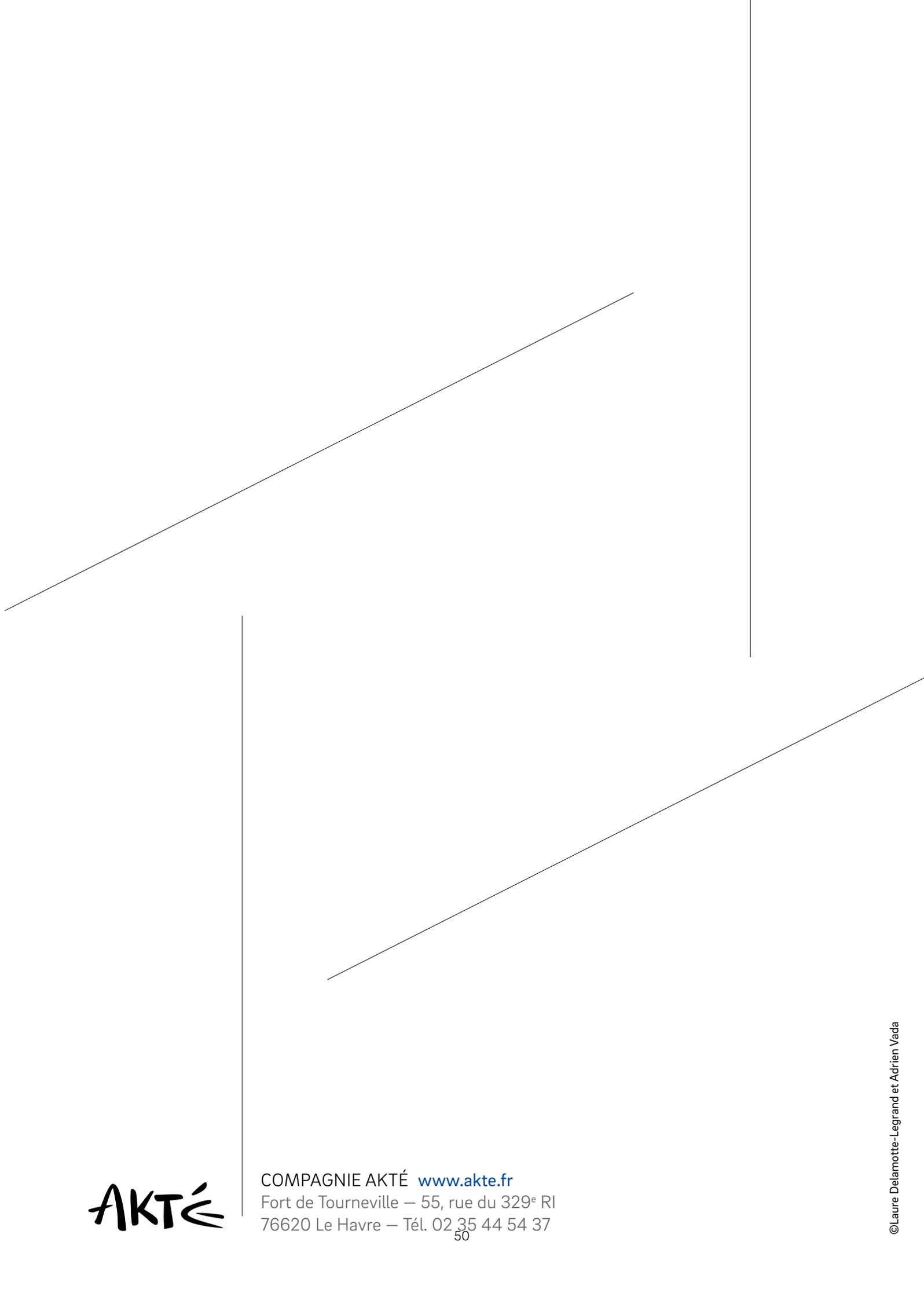
Sensibilisation rencontre/discussion en amont des représentations et/ou séances de pratique autour d'un corpus de textes relatifs à la justice, ateliers de lecture à voix haute à partir de plaidoiries, travail sur l'éloquence. Les séances sont encadrées par des comédiennes du spectacle et la metteuse en scène selon les disponibilités.

La compagnie participe au dispositif Regards de la Région Normandie et des Céméa pour la saison 23-24.

Au loin les oiseaux constitue la forme artistique en salle d'un des parcours Regards de la région Normandie pour la saison 23-24.

Il y est présenté avec *Légitime*, lecture-spectacle jouée in situ d'après le roman "*Acquittée*", récit autobiographique d'Alexandra Lange, victime de violences conjugales durant des années, et à ce jour l'unique femme acquittée, en France, du meurtre de son mari.

Une intervention artistique de 3h est proposée aux participant-es basée sur un travail de lecture à voix haute à partir d'un corpus de textes (littéraires, plaidoiries, discours entre autres) en lien avec la thématique de la justice (Gisèle Halimi, Robert Badinter, Richard Malka, Victor Hugo, André Gide, Constance Debré entre autres).



AKTÉ

COMPAGNIE AKTÉ www.akte.fr
Fort de Tourneville – 55, rue du 329^e RI
76620 Le Havre – Tél. 02 35 44 54 37